

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE  
DES  
SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1910

PRÉSIDÉE PAR

M. ÉMILE BOUTROUX

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M D CCCC X

INSTITUT.  
1910. — 22.

Bibliothèque Maison de l'Orient



165474

INSTITUT DE FRANCE

---

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1910

PRÉSIDÉE PAR

M. ÉMILE BOUTROUX

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

---

ORDRE DES LECTURES

1<sup>o</sup> Discours de M. le Président annonçant les prix  
décernés en 1910.

2<sup>o</sup> *Notice historique sur la vie et les travaux* de M. ÉMILE-  
GASTON BOUTMY, par M. ALFRED DE FOVILLE, secrétaire  
perpétuel.

INSTITUT.  
1910. — 22.

ACADÉMIE  
DES  
SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1910

---

DISCOURS

DE

M. ÉMILE BOUTROUX

PRÉSIDENT

---

MESSIEURS,

Vivre, c'est changer et c'est persister; c'est mourir aussi : car seule la mort rend possible l'éternel triomphe de la jeunesse, fleur de la vie. Mais pour que la mort remplisse sa fonction providentielle, pour que la continuité s'allie au renouvellement, il faut que les survivants, pieusement penchés sur ceux qui s'en vont, recueillent leurs enseignements et leurs exemples, et, s'en pénétrant jusqu'aux moelles, fassent, en eux-mêmes, revivre leurs devanciers. Le culte des morts n'est pas une coutume naïve et routinière, une survivance des vieux rites, curieuse,

intéressante ou amusante : c'est la base de la vie humaine.

Il est donc juste que votre président commence par rappeler, en cette séance, les mérites et les services de ceux d'entre nous qui sont morts au cours de l'année; et il convient que ce discours soit, selon l'expression consacrée, un éloge. Car c'est ce que nos morts ont fait, pensé et senti de bon et de beau que nous avons le devoir de conserver et de cultiver en nos âmes. Eux-mêmes, à cette heure indécise où l'homme se tient sur la frontière du temps et de l'éternité, revoyant, d'un coup d'œil, toute l'histoire de leur vie, ont reconnu leur vrai moi dans la partie de leur être qu'ils ont donnée aux choses idéales, et c'est de celle-là surtout qu'ils souhaitent que nous parlions ensemble.

Le 7 février dernier nous avons perdu M. Cheysson, l'une des existences les plus multiples et les plus unes qui se puissent concevoir. Ingénieur, professeur, économiste, propagateur d'œuvres sociales, il a construit des chemins de fer, alimenté Paris en farine pendant le siège de 1870-71, dirigé le service des machines à l'Exposition universelle de 1867, dirigé l'usine du Creusot après la guerre, etc. Il était l'action même, mais l'action unie à la pensée. Il observa, en disciple de Le Play, la vie familiale et personnelle des ouvriers qui travaillaient sous ses yeux; et de ses observations il vit se dégager, claire et impérative, une notion en partie nouvelle, celle du devoir social. Gardons-nous de croire que nous ne soyons que des individus en rapport avec des individus. Nous sommes les membres d'un corps, et participons à sa santé comme

nous y contribuons. Ni l'on ne se sauve, ni l'on ne se perd tout seul. Travaillons donc à faire saine et forte cette société, qui est comme une mère dont le sang continuerait à circuler dans les veines de ses enfants.

De la société elle-même quel est le fondement? Selon Cheysson, c'était la famille : la famille, aujourd'hui menacée de tous côtés : par l'usine, qui en disperse les membres; par l'individualisme, qui dit à chacun : « Vis ta vie, sois toi et rien d'autre; fais, des hommes et des choses, les instruments de ton développement personnel »; par la multiplication des relations, des intérêts, des occupations, des plaisirs, qui tient éloignés du foyer ceux-là même dont le foyer est matériellement habitable; par le souci jaloux de l'indépendance économique et morale, qui dispose les époux et les enfants à se passer les uns des autres; par certaines doctrines en vogue, qui enseignent que la famille est liée aux croyances religieuses, et, par suite, doit disparaître avec elles; la famille, suspecte, discutée, attaquée, dénoncée par plusieurs comme le principe de toutes les réactions et l'obstacle à tous les progrès; toujours vivace pourtant, notamment dans notre pays; toujours féconde en vertus, en force, en dévouement mutuel, en joies pures ou en consolations incomparables; réalité vivante, en un mot, qui, comme toutes les créations, non seulement naturelles mais morales, ne saurait périr que par la défaillance et l'abdication de la volonté de vivre.

A défendre, fortifier et ennoblir la famille, à procurer, par elle, le bien social, notre confrère a consacré le meilleur de ses forces. L'ingénieur Cheysson visait d'ailleurs, avant tout, la réalisation. Aussi écartait-il volontiers ces

problèmes un peu abstraits : Est-il permis à l'État de s'occuper de bienfaisance? Comment concilier avec les droits de l'État la spontanéité et la liberté individuelle? Que chacun fasse ce qu'il peut, l'État comme les individus : la tâche est assez vaste et difficile pour solliciter toutes les activités, tous les dévouements. Ni l'État n'est l'ennemi de la liberté, ni celle-ci ne menace l'État, si l'un et l'autre veulent uniquement le bien. Le concours des femmes, en particulier, apparaît comme absolument indispensable. Quelle plus puissante attache au foyer, quel plus efficace soulagement des misères, que le dévouement et la grâce de la femme! Et serait-elle réellement plus grande, dressée sur le socle d'un moi absolu, indépendant et autonome, que dispensatrice des trésors de tendresse et de vertu familiale dont la nature lui a confié le dépôt?

Il est beaucoup question, depuis quelque temps, d'unité morale. Cheysson voyait, dans l'accomplissement en commun du devoir social, le meilleur moyen de réaliser ce qu'il y a de vrai dans cette notion. Et, en effet, il est vain de croire que des individus dont chacun se considère comme un tout puissent jamais s'unir véritablement. On ne s'unit qu'en s'entraïdant. Et quelle œuvre, plus que l'œuvre sociale, sollicite impérieusement le concours de tous?

Telles sont les idées qu'à vécu Émile Cheysson. Quant à nous, nous avons trouvé en lui le confrère le plus aimable comme le plus zélé. Une imagination de poète et de lettré, un cœur très tendre habitaient l'âme de cet économiste, de cet ingénieur. Et dans son intérieur, où,

comme partout, il se donnait tout entier, il était adoré des enfants, avec qui il jouait et à qui il racontait de merveilleuses histoires. Ce n'est pas encore une chose banale et ennuyeuse que la vertu!

Nous avons perdu, le 16 février, M. Adolphe Lair, correspondant de notre Académie, ancien magistrat, aussi distingué que savant, chercheur pénétrant, âme droite et fière, homme d'une sérieuse et séduisante courtoisie. Vous n'avez pas oublié ses curieuses lectures sur l'Institut de France sous le second Empire. C'était des personnages tels que Guizot, Cousin, Fortoul, Villemain, Napoléon III, qu'il évoquait devant nous. Il leur rendait la parole et la vie. A la lettre, il ressuscitait le passé. Comme le philosophe Damiron, sur qui il nous fit un jour l'une de ses plus charmantes communications, il était, « à la fois, un savant et un sage; et, par une heureuse harmonie de dons naturels et de vertus acquises, il eut, au degré suprême, ce qu'il y a de plus grand en ce monde, la bonté ».

Le 21 avril, c'est notre confrère Evellin, de la section de philosophie, qui nous quittait. Il s'était attaqué aux plus ardues problèmes. Il avait cherché dans quelles conditions l'on peut concevoir comme réellement intelligibles ces étranges raisonnements mathématiques, fondés en apparence sur la notion contradictoire d'un nombre infini, qui ont fait dire à des mathématiciens: Allez toujours, et votre esprit prendra le pli auquel il répugne, et la foi vous viendra! Evellin se mesura avec Kant, au sujet de la célèbre antinomie de l'Entendement et de l'Imagination,

instituée par le grand critique; et ses travaux, qui intéressent la métaphysique comme la théorie des mathématiques, provoquèrent de nombreuses recherches, en France et à l'étranger. Evellin était, aux yeux du monde, un métaphysicien paradoxal. Très subtil, il était très clair; idéaliste, il vivait sa philosophie. Il était très bon, très doux, très poli, très aimable; il causait avec une humeur aisée et piquante; il chantait, au dessert, de vieux refrains; il était modeste et timide. Et ce timide était une âme antique, identifiée avec la loi et la destinée; sentant et vivant la souveraineté et l'éternité de l'esprit; acceptant d'une âme tranquille la maladie et la souffrance, et voyant dans la mort le couronnement naturel de la vie humaine.

Le 18 juillet s'est éteint M. Henning Matzen, correspondant de notre Académie dans la section de législation, illustre professeur de droit à l'Université de Copenhague. Son traité du *Droit public danois*, ouvrage considérable, est classique dans les pays scandinaves. Homme politique en même temps que professeur, M. Matzen était, depuis 1879, membre du parlement danois. Il a été président du Sénat. Il a pris une grande part aux difficiles travaux qui ont abouti, malgré l'existence de trois parlements distincts, à doter le Danemark, la Suède et la Norvège de lois communes sur d'importantes matières commerciales. Il a fait partie de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye; et, en 1903, il a présidé le premier tribunal arbitral réuni dans cette ville. C'était un savant doublé d'un homme d'action. Il a consacré sa vie aux deux plus nobles tâches qui soient au monde: la recherche désinté-

ressée du vrai, et l'emploi de la science et de l'intelligence pour faire régner la justice et l'harmonie parmi les hommes.

Nous avons perdu, le 23 août, M. Gustave Moynier, de Genève, correspondant de notre Compagnie depuis 1886, associé étranger depuis 1902. C'est lui qui, en 1863, présida la Conférence qui se réunit à Genève pour arrêter les principes constitutifs de la Croix-Rouge, dont lui-même devait étendre l'œuvre au monde entier. L'année suivante, en 1864, la Conférence diplomatique tenue également à Genève adoptait la convention dite convention de Genève. Or, c'est Gustave Moynier qui, à l'élaboration de cet acte célèbre, l'un des bienfaits du siècle dernier, a pris la plus grande part. Il fut, en outre, l'un des fondateurs de l'Institut de Droit international, et en devint, en 1894, président d'honneur. Dans ce domaine encore il rendit au monde les services les plus positifs, notamment par l'étude qu'il fit des questions de droit international que soulève l'exploration de l'Afrique. Ce savant aux vues larges et au zèle généreux et infatigable enseigna aux hommes comment le patriotisme, sans rien abdiquer de ses droits et de sa grandeur, peut être, non la haine des autres nations, mais une école de solidarité et d'amour de l'humanité.

Le Professeur William James, de l'Université Harvard, membre associé étranger de notre Académie, au retour du voyage qu'il avait fait en Europe pour y chercher le remède à une terrible maladie, est mort le 26 août dans sa

campagne du New-Hampshire. William James est l'un des maîtres les plus considérables et les plus influents de la psychologie contemporaine. A force de nous expliquer que nous ne nous connaissons pas nous-même, qu'il est impossible de voir dans son propre intérieur, et que seul l'expérimentateur, qui nous étudie du dehors avec des instruments enregistreurs, peut nous apprendre ce que, réellement, nous sentons et nous sommes, on nous en avait presque persuadés. Et l'âme humaine, enlevée à la conscience, devenait une chose de laboratoire. William James, médecin, l'a étudiée dans le laboratoire; et il a trouvé que ce qu'on étudiait là n'était pas l'âme, mais le milieu physiologique où se déploie son action : c'était la maison, non l'habitant. Or, démontrant, comme Diogène, la possibilité du mouvement par le mouvement même, il renouvela victorieusement, grâce à l'emploi d'une méthode mieux définie, la tentative de se connaître scientifiquement du dedans, qu'avaient inaugurée Descartes, les Écossais et Maine de Biran; et il rendit à la conscience ses titres. A l'heure même où semblait triompher la psychologie purement expérimentale et objective, William James, tout en demeurant fidèle à cette dernière dans les questions qui sont de sa compétence, a restauré, pour la mettre au premier plan, la psychologie dite introspective, la connaissance de l'âme par l'âme elle-même. Et, ainsi scrutée, l'âme est apparue infiniment plus vaste et plus riche que ne la montrent les graphiques de laboratoire.

Ce n'est pas tout. William James avait coutume de dire que, si l'homme a de la peine à se connaître, il y a des êtres qu'il connaît encore moins que lui-même, à savoir

les autres hommes. Nous ne regardons guère nos semblables que du dehors; et, si nous sommes singulièrement perspicaces pour rapporter leur personnalité à la nôtre, nous sommes généralement aveugles à l'égard de ce qu'ils sont en eux-mêmes. Nous avons l'air, quand nous causons ensemble, de nous connaître, de converser, de nous comprendre; mais nos conversations ne sont, le plus souvent, que des monologues, successifs ou simultanés; et les autres hommes ne nous intéressent qu'en tant qu'ils gravitent dans notre orbite. Or William James estimait que la conscience humaine n'est pas nécessairement incapable de se mettre à la place de la conscience des autres; mais, pensait-il, il lui faut, pour cela, renoncer à sa suffisance et à son égoïsme habituels, et, confiante, se donner et aimer. Et cette vie seconde de la conscience, cette capacité de communion intime avec d'autres consciences, était, selon lui, la base psychologique de ce qu'on appelle la religion.

William James exaltait la religion, parce qu'il mettait la vie au-dessus des concepts et des théories abstraites. Lui qui, de métier, était professeur, il méditait et essayait ses idées dans sa chaire, plus qu'il ne professait. L'intérêt des programmes tout faits, des méthodes imposées, de l'uniformité organisée, lui échappait. L'enseignement, à ses yeux, était une communication d'âmes. Il paraît qu'il y a, en Amérique, des étudiants qui ne suivent les cours que pour préparer leurs examens. Les leçons de William James ne faisaient pas leur affaire. Un jour que le philosophe développait, avec sa spontanéité, sa profondeur, sa verve humoristique, quelque-une de ses théories

si originales, un élève le rappela à l'ordre par ces mots : « Soyons sérieux, pour une fois ! » L'avertissement, hélas ! fut inefficace : on ne s'entendait pas sur le sens du mot « sérieux. » William James ne réintégra pas seulement la psychologie dans l'âme, il réintégra la philosophie dans l'homme. Il osa dire que le sens commun, la vie, les intérêts humains, nos désirs, nos efforts, nos passions, nos joies, nos aspirations, nos croyances ont un sens, même pour un esprit nourri de science moderne, et qu'un philosophe a le droit et le devoir de mettre en pratique l'immortelle parole du poète latin : Je suis homme, et ne vois rien d'humain qui me soit étranger.

M. Louis Legrand, correspondant de notre Académie, mort en septembre dernier, après avoir servi le pays avec dévouement, droiture et indépendance dans l'administration et la politique, lui consacra encore, comme écrivain, sa remarquable aptitude à l'érudition, sa vive et lucide intelligence, sa chaleur et sa générosité d'âme. Parmi ses ouvrages historiques on remarque le travail sur la Révolution française en Hollande, qui nous montre notre propre histoire se répétant dans ce pays : tant était puissant, alors, l'exemple et le prestige de la France ! Dans des livres d'un caractère surtout moral, M. Legrand défend, avec sa courageuse franchise, les deux institutions, inspirées par la nature même, où il trouve les conditions premières de l'existence et de la grandeur des sociétés humaines : la famille et la patrie. Thèmes usés, dira-t-on, dissertations inutiles ou même dangereuses, car le patriotisme est une foi, et raisonner la foi c'est la

dissoudre. Qu'est-ce à dire? Certaines vérités auraient-elles peur de la lumière? Ces vérités-là, de nos jours, seraient gravement compromises. Rendons grâces à ceux qui, comme M. Louis Legrand, nous montrent que l'idée de famille et l'idée de patrie, loin de pâlir et de s'effacer sous le regard de la raison, s'y revêtent d'une évidence toujours plus vive, toujours plus victorieuse.

Enfin nous venons de perdre, le 25 du mois dernier, M. Robert Flint, correspondant de notre Académie dans la section de philosophie depuis 1883. Professeur de philosophie morale et d'économie politique à l'Université de Saint-Andrews, puis de théologie à l'Université d'Édimbourg, M. Flint représenta, avec une science et une vigueur d'intelligence peu communes, la tradition anglaise, ou, plus précisément, écossaise, des droits imprescriptibles de la raison en matière théologique. A la raison, comme au juge suprême de la vérité, il était prêt à soumettre ses plus chères croyances. Sa hauteur de vues le maintenait au-dessus des partis. Il cherchait à lire la révélation de Dieu dans la nature et dans l'histoire, et à faire partager aux esprits sa conviction, plus qu'à intervenir dans les affaires de la vie pratique. C'était un écrivain et un professeur remarquablement réfléchi, exact et ferme dans ses idées, un homme d'une simplicité, d'une sûreté, d'une solidité, d'une bonté et d'une affabilité qui lui assuraient le respect et l'affection de tous, et en particulier des étudiants. Ses qualités étaient de celles dont notre Académie travaille à maintenir le culte.

C'est à conserver et accroître ce patrimoine de science et d'idées généreuses qu'ont entendu contribuer les fondateurs des prix que vous êtes appelés à décerner. Je voudrais dire avec détail combien leur libéralité est féconde, quelle somme de travail utile représentent, cette fois encore, les mémoires, volumes ou œuvres, qui ont été soumis à votre appréciation. A mon grand regret je n'y puis songer, car les prix inscrits pour cette année étaient au nombre de vingt-quatre ; et vos récompenses ont été attribuées à plus de cinquante personnes. Puissé-je être excusé, si, en dehors d'une nomenclature nécessairement très sèche, je me borne à donner, par quelques exemples, une idée de la valeur des travaux que vous avez distingués.

L'Académie, constatant, chaque année, entre les termes du prix Gegner (3 800 fr.) et les mérites de M. François Pillon, une véritable harmonie préétablie, qui, pour l'exactitude, ne le cède en rien à celle de Leibnitz, continue à décerner ce prix au très savant, pénétrant, libéral et laborieux directeur de l'*Année philosophique*.

Le prix du Budget, d'une valeur de 2 000 francs, devait être attribué au meilleur mémoire sur *L'État actuel de la psychologie animale*, sujet fort étudié à l'heure actuelle, notamment en Amérique, en France sous les auspices de l'Institut général psychologique, en Suisse, en Russie. Les deux mémoires de MM. H.-G. Moreau, professeur de philosophie et lettres au Collège de Fougères, et Georges Bohn, préparateur-chef à la Faculté des Sciences de Paris, entre lesquels le prix a été partagé *ex æquo*, répondent d'une

manière satisfaisante à la question. Ils nous montrent se compliquant de plus en plus, à mesure que la science avance, les phénomènes que l'on groupe sous les noms de tropisme, d'instinct, d'intelligence.

Le sujet du concours pour le prix Bordin (2 500 fr.) était une étude sur *Nicolas de Cusa*, ce cardinal allemand du XV<sup>e</sup> siècle, qui unit, à la théologie du Moyen-Age, le pressentiment de l'astronomie de Copernic et de la physique expérimentale moderne, et dont la philosophie très hardie, d'inspiration mystique, et côtoyant ce que, plus tard, on a appelé le panthéisme, ne semble pas avoir causé à Rome la moindre émotion. Ce prix a été attribué au mémoire, écrit en latin, très consciencieusement travaillé, très complet, et suffisamment solide, de M. Paolo Rotta, docteur en philosophie, à Trévise (Italie).

Le prix Saintour (3 000 fr.) était promis au meilleur mémoire sur *Les principales théories de la philosophie religieuse en Allemagne depuis Kant* : sujet du plus haut intérêt, car en vain essayerait-on de se persuader que la religion, en tant qu'œuvre divine, n'a rien à voir avec la raison humaine, et que la philosophie, en face d'elle, n'a qu'à constater et se taire. Si la religion sauve l'homme du mal et le sanctifie, c'est, apparemment, qu'elle a un rapport à sa nature. « La vraie nature de l'homme et la vraie religion, a dit Pascal, sont choses dont la connaissance est inséparable. » Et le même Pascal ajoute : « Si on choque les principes de la raison, notre religion sera absurde et ridicule. » Or, la philosophie religieuse, en Allemagne,

s'est donné précisément pour tâche de confronter les idées de la raison avec la religion positive et traditionnelle, en particulier avec la religion chrétienne. L'étude en présente donc un intérêt, non seulement historique, mais humain. Deux récompenses, de 1000 francs chacune, ont été attribuées, l'une à M. Bertrand Vigne, docteur en théologie, avocat à la Cour d'appel de Paris, dont le mémoire offre une exposition claire et fidèle de l'ensemble du mouvement en question, l'autre à M. A. Chide, professeur de philosophie au Lycée de Gap, qui nous a soumis une œuvre très riche de connaissances, très vivante et captivante.

Le prix Charles Lévêque, de la valeur de 3000 francs, est décerné à l'ouvrage posthume d'Arthur Hannequin, professeur à l'Université de Lyon, intitulé : *Études d'histoire des sciences et d'histoire de la Philosophie*. Ce fut, pour la philosophie, une grande perte que celle de ce savant et profond métaphysicien, mort à 49 ans. Il nous a laissé mieux encore que ses très solides, originaux et lumineux écrits : l'exemple de ce que peut, en face des forces matérielles armées pour l'écraser, la pensée et la volonté de l'homme, se retremant dans la source première de la volonté et de la pensée. Pendant plus de quinze ans, la vie d'Hannequin fut une lutte contre la maladie et la souffrance : la sérénité de sa méditation n'en fut pas altérée. Et quand il ne lui fut plus possible de se transporter à l'Université pour y faire ses cours, il continua à instruire ses élèves chez lui, avec son dévouement aux idées et aux intelligences, dans son langage ample et clairement

ordonné, empreint d'une simple et sévère grandeur. Il semble, comme l'a dit M. le rapporteur, qu'il ait réglé sa vie sur les sublimes paroles d'Aristote au X<sup>e</sup> livre de la Morale à Nicomaque : « On ne doit pas attacher sa pensée, homme, à ce qui est humain, mortel, à ce qui meurt ; mais on doit, autant que cela est possible, vivre dans l'éternel. »

En ce qui concerne la Morale, l'Académie avait proposé comme sujet pour le prix du Budget (2000 fr.) : *Le rôle de l'assistance publique et de la bienfaisance privée en France et à l'étranger*. Le mémoire couronné, qui a pour auteur M. J. Barthélemy, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, déjà lauréat de notre Académie, est un travail très remarquable, où sur une large et solide assise de faits s'appuient des conclusions judicieuses et libérales. La question si délicate des rapports entre l'assistance publique et la bienfaisance privée y est traitée dans un esprit minutieusement pratique. Qui ne s'associerait à cette généreuse parole, où aboutit le mémoire : « Est-ce trop demander, qu'un armistice entre Français sur le terrain de la bienfaisance? »

Dans l'ordre de la Législation, l'Académie avait proposé, pour le prix Odilon Barrot (5000 fr.), le sujet suivant : *Des lettres missives*. Entre les dix-sept mémoires, généralement très étendus, qu'a provoqués cette importante question, elle en a distingué deux : l'un, dû à M. Ludovic Jardel, avocat à la Cour d'appel de Douai, « travail original d'un jurisconsulte à l'esprit pénétrant,

qui a su dominer son sujet avec une rare maîtrise, et qui nous présente une théorie très nette, dont il tire avec fermeté toutes les conséquences logiques » (ce sont les termes mêmes de M. le rapporteur); l'autre, dû à M. Jules Valery, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, travail très soigné et complet, remarquable par des qualités de jugement, d'ordre et de clarté. Au premier de ces deux mémoires est attribué le prix; au second, une récompense de 2000 francs, prise sur les disponibilités de la Fondation Odilon Barrot.

Le sujet proposé pour le prix Rossi (4000 fr.), concernant l'Économie politique, était : *Le lin, le chanvre, le jute et leurs succédanés*. Après avoir, à propos du précédent concours, rendu hommage au « roi coton », l'Académie est revenue aux vieux textiles, à ceux qui, de temps immémorial, nous ont fourni notre maillot et notre linceul, les voiles et les câbles de nos navires, les filets de nos pêcheurs, le papier de nos livres. L'Académie avait d'ailleurs adjoint au lin et au chanvre leurs succédanés exotiques, aujourd'hui leurs rivaux. Sujet du plus haut intérêt, car les vicissitudes des industries textiles se rattachent aux faits les plus considérables de l'histoire économique et du progrès des sciences appliquées, ainsi qu'à la condition d'un nombre énorme de travailleurs. M. Prosper Boissonnade, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, correspondant de notre Académie, qui obtient une haute récompense de 2500 francs, conclut, d'une étude très riche de documents et renseignements, que la culture et l'industrie des vieux textiles ne

sont pas, comme on le dit souvent, condamnées à disparaître, avec les formes de civilisation qu'elles accompagnaient. Elles ne disparaissent pas, elles évoluent, elles s'adaptent aux milieux nouveaux. Telle est, en effet, la loi, non seulement pour les industries, mais pour toutes choses en ce monde : qui veut durer doit savoir se renouveler. L'exemple du lin est, pour les vieux, un encouragement. Une récompense de 1 000 francs est attribuée, sur le montant de ce même prix, à M. J. Chastin, professeur au lycée Voltaire ; et une récompense de 500 francs à l'auteur du mémoire portant pour devise : *Talia saecla suis, dixerunt, currite, fuisis*, etc.

Le prix Le Dissez de Penanrun (2 000 fr.) a été partagé entre M. C. Colson, actuellement notre confrère, pour son *Cours d'Économie politique*, œuvre originale, l'un des grands traités classiques de l'ensemble de la science, et MM. Gide et Rist, pour leur *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, laquelle montre, avec science et pénétration, comment le progrès de l'accord et de la collaboration, sur le terrain scientifique, coexiste, en fait, avec la diversité des objets poursuivis et l'état de lutte, sur le terrain pratique. Une mention honorable est, en outre, attribuée à MM. Gras, Marcé, Schatz, Viallate.

Le prix Drouyn de Lhuys (3 000 fr.) est décerné, avec attribution des deux tiers de la somme, à M. le commandant Weil, pour son ouvrage sur *La dernière année du règne de Murat*, témoignage remarquable d'érudition, de zèle, de conscience et d'intelligence dans la recherche. Et une

récompense de 1000 francs est décernée à M. Charles Dupuis, pour son ouvrage sur *Le principe d'équilibre et le concert européen*. M. Dupuis nous montre que le concert européen n'aura d'action importante que si les représentants des puissances y apportent de solides qualités intellectuelles et morales. C'est l'éternelle conclusion du philosophe : dans les affaires humaines, l'homme importe. Il n'est pas de mécanisme qui dispense du bon sens, de l'intelligence, de la notion et de l'amour de la justice. Mais ce n'est pas une raison pour abandonner les forces morales à elles-mêmes. C'est par les institutions qu'elles se déterminent, se règlent et sont vraiment efficaces. Puisse, en ce sens, selon un vœu souvent exprimé, la Conférence de la Haye devenir un instrument permanent de paix loyale, virile et juste entre les nations ! Il convient, semble-t-il, de rappeler ici, à ce propos, que l'Association internationale des Académies, qui, cette année même, a tenu, à Rome, avec le succès habituel, sa quatrième Assemblée Générale, ne contribue pas seulement au progrès de maintes connaissances qui exigent une collaboration internationale, ou même de la science en général, qui, de sa nature, est universelle comme la vérité, mais encore, par les rapports à la fois scientifiques et intimes qu'elle entretient entre les savants, favorise l'estime mutuelle, le rapprochement et l'entente des nations sur le terrain de la justice, conformément à la célèbre maxime d'Aristote : « L'action en commun est mère de l'union ».

En ce qui concerne le concours Paul-Michel Perret (2000 fr.), l'Académie décerne deux récompenses, l'une

de 1 500 fr., l'autre de 500 fr., à M. Albert Dufourcq, professeur à l'Université de Bordeaux, et à M. Lémonon, et une mention honorable à M. l'abbé Prévost. M. Prévost est l'auteur d'une très consciencieuse, complète et judicieuse *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*. M. Lémonon, dans son ouvrage sur *L'Europe et le gouvernement britannique*, fait excellemment comprendre les causes et les effets de la politique contemporaine de l'Angleterre. M. Dufourcq a déjà publié quatre volumes sur ce sujet : *L'Avenir du christianisme ; le passé chrétien, vie et pensée*. Son objet est, déclare-t-il, de démontrer que la fin de l'évolution humaine est la réalisation d'une conscience commune de l'humanité, et que le christianisme est la forme de cette conscience universelle. Qu'est-ce à dire : L'histoire n'a-t-elle pas pour but de raconter, et non de démontrer ? Ce mot célèbre est peut être illusoire ; car, en fait, l'homme n'a jamais écrit, parlé, pensé, qu'avec l'idée de démontrer quelque chose. L'homme table-rase, l'homme indifférent et purement réceptif, n'existe pas, et serait indigne du nom d'homme. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a des esprits qui, dans leur enquête, font à eux seuls la question et la réponse, tandis qu'il y en a d'autres qui, ayant questionné, consentent à écouter la réponse des faits. M. Dufourcq est de ceux qui écoutent. C'est pourquoi tous trouveront à s'instruire dans la vaste et solide étude, puisée aux meilleures sources, que l'a excité à entreprendre sa foi réfléchie et avide de connaissance.

Le prix Edmond Fréville (1 500 fr.) donne lieu à deux

récompenses, l'une de 1 000 fr., l'autre de 500 fr. La première est attribuée à M. Hartmann, pour ses persévérantes et minutieuses recherches sur *Les officiers de l'armée royale et la Révolution*. La seconde est attribuée à M. Charles Ferrand, pour son livre : *Programme naval, Études maritimes*, où, comme chez son regretté père, correspondant de notre Académie, le jugement et la modération s'allient à la compétence, et qui tend à montrer comment d'intelligentes mesures de détail et quelques lois bien faites pourraient, mieux que des transformations radicales, remédier aux maux dont souffre notre marine.

Les prix dont il a été question jusqu'ici sont décernés par l'Académie sur la proposition des sections : il me reste à parler des concours pour lesquels vous nommez des commissions mixtes.

Le prix François-Joseph Audiffred (ouvrages), d'une valeur de 10 000 fr., a été, cette année comme les précédentes, partagé entre plusieurs auteurs. Vous avez donné cinq récompenses de 1 000 fr. à MM. : Albert Leclère, pour son livre : *L'Éducation morale rationnelle*, où, en même temps qu'il considère la religion comme la puissance irremplaçable qui soulève l'âme au-dessus de la nature, il demande à la raison tout ce qu'elle peut fournir pour inspirer à l'homme la sublime passion de l'idéal; Jules Sion, pour son livre : *Les Paysans de la Normandie orientale*, qui réunit, à un rare degré, les qualités de l'historien, du géographe et de l'économiste, et qui se distingue

par l'érudition la plus solide, jointe à un jugement très sûr et très sagace; Antoine Vacher, pour son livre : *Le Berry*, le premier ouvrage complet qui ait paru sur ce sujet, travail infiniment minutieux, présenté avec ordre et clarté; C. Cauvin et A. Barthélemy, pour leur ouvrage : *Les volontaires des Basses-Alpes*, monographie savante et vivante, qui montre combien nos jeunes gens des Basses-Alpes, dès qu'ils sont dégrossis, ont une fière contenance devant l'ennemi; Louis Jaray, pour son livre : *La question sociale et le socialisme en Hongrie*, œuvre d'histoire patiemment préparée, très complète, aussi attachante que solide. Vous avez, en outre, décerné, sur ce même prix, dix récompenses de 500 fr. à MM. : F. Gache, pour son livre : *Mères et fils*; D. Parodi, pour son livre : *Traditionnalisme et démocratie*; Gustave Rodrigues, pour son livre : *Le problème de l'Action*; Charles Jacob-Lacordaire, pour son livre : *Paroles d'officier aux Instituteurs*; Frédéric Saulnier, pour son livre : *Le Parlement de Bretagne*; Louis Davillé, pour son livre : *Leibniz historien*; Casimir Stryiński, pour son livre : *Le XVIII<sup>e</sup> siècle*; Louis Tarsot et Amédée Moulins, pour leur livre : *L'histoire de France dans ses monuments : scènes et vestiges du temps passé*; Victor Piquet, pour son livre : *Les civilisations de l'Afrique du Nord*; J. Levainville, pour son livre : *Le Morvan*. Une mention honorable est, en outre, décernée à MM. Paul Fauchille et Nicolas Politis, pour leur *Manuel de la Croix-Rouge*.

Le prix Estrade-Delcros (8000 fr.) a été décerné à M. Léon Robin, professeur à l'Université de Caen, pour

ses deux ouvrages intitulés : *La théorie platonicienne des Idées et des Nombres d'après Aristote* ; *La théorie platonicienne de l'Amour*. En distinguant ces deux travaux, l'Académie n'a pas entendu seulement rendre hommage à une science minutieuse et sûre, dans un sujet très difficile, jointe à une pensée vigoureuse et pénétrante. Elle s'est, en outre, proposé d'honorer, chez un de ses plus zélés représentants, ce culte des lettres grecques qui a si grandement contribué à former notre génie national dans quelques-unes de ses plus belles parties, et qui demeure, je n'ose dire l'une des plus pures joies de l'intelligence, car j'ai peur que ce ne soient là des joies aristocratiques et défendues, mais, à coup sûr, l'un des agents les plus puissants d'une civilisation qui veut demeurer fidèle à l'idéal, à la morale, à l'art, aux superfluités sublimes, c'est-à-dire à l'humanité.

Le prix Corbay (250 fr. de rente viagère), destiné à récompenser une œuvre remarquablement utile dans l'ordre des matières dont s'occupe notre Académie, a été décerné à M. Saleilles, professeur à la Faculté de Droit de Paris, pour son rôle prépondérant dans la création et le fonctionnement de la Société d'études législatives, fondée à Paris en 1901. Certes, c'est une belle et grande œuvre que celle de cette société, qui a pour objet de préparer le travail du législateur, et de perfectionner la loi, de manière à en faire, de plus en plus, selon l'expression de Montesquieu, la raison même, gouvernant les sociétés humaines ! L'homme qui en est le représentant par excellence, et qui, d'ailleurs, est un maître dans la philosophie

du droit et la législation comparée, méritait excellemment vos suffrages.

Le prix Blaise des Vosges (1500 fr.), dont le sujet était : *Les Institutions de prévoyance dans nos populations rurales*, a été décerné à M. Anatole Weber, pour un mémoire fort riche de renseignements, qui esquisse d'une façon intéressante le rôle futur des syndicats agricoles.

Le prix Ernest Thorel (2000 fr.), offert à l'auteur d'un ouvrage destiné à l'éducation du peuple, a donné lieu à deux récompenses égales, attribuées, l'une à M. Guéchet, professeur au lycée de Sens, pour son livre : *Par l'Effort*, éloquente évocation des grands morts de tous les temps, qui, par l'exemple de leurs vies, nous crient : « Travail, effort, dévouement à tous les devoirs, devoir professionnel, familial, patriotique, humain : telle est la loi, et cette loi est féconde » ; l'autre à M<sup>lle</sup> Edmée Vesco, pour son *Livre d'Élisabeth*, lequel, en un langage très simple, par des histoires et des exemples propres à développer le sens religieux comme à cultiver les facultés naturelles, forme successivement le cœur et l'intelligence de la jeune fille, et la prépare à tous les devoirs de la vie.

Le prix Tanesse (3000 fr.), destiné à la personne ayant, dans les trois dernières années, le plus contribué à améliorer le sort de la femme, a été attribué à M<sup>lle</sup> Rochebillard, qui a fondé dans la région lyonnaise, et propagé dans un grand nombre de villes : Besançon, Marseille, Nice, Grenoble, etc., l'œuvre des syndicats féminins, en visant, d'une part, la protection matérielle des ouvrières

pour la défense de leurs intérêts, d'autre part, l'instruction professionnelle et l'éducation intellectuelle et morale. Obligée, de bonne heure, de travailler pour vivre, M<sup>lle</sup> Rochebillard a, de ses yeux, observé les misères, les luttes, les difficultés de toute sorte, où se débattent les ouvrières; et elle a entrepris de les guider, de « les protéger contre elles-mêmes, contre les défaillances de la pauvreté, et contre les séductions d'un monde qui voit en elles une proie trop facile ». Elle a, en ce sens, considéré la loi du 21 mars 1884, non comme un instrument de lutte entre les classes, mais comme un moyen d'élever la condition morale et sociale de l'ouvrière. C'est une œuvre de longue haleine que poursuit M<sup>lle</sup> Rochebillard; car dans la jeune fille elle entend préparer la mère de famille; et, à ses yeux, la sécurité matérielle est, non seulement une chose bonne en soi, mais le milieu qui doit favoriser, dans les consciences, le développement de l'honnêteté et de la force morale.

L'une des Fondations qui vous sont le plus chères est celle qui vous associe à la pieuse pensée qu'a eue la veuve du Président Carnot, d'honorer, par une œuvre de bienfaisance, la mémoire de ce grand serviteur de la patrie. A la Fondation Carnot, qui consiste en 90 secours de 200 francs destinés à des veuves d'ouvriers chargées d'enfants, s'est ajoutée, grâce à l'heureuse contagion du bien, la Fondation Gasne, s'adressant, non seulement aux veuves d'ouvriers, mais à toutes les veuves, qu'elle qu'ait été la profession de leur mari, qui se trouvent sans ressources et chargées d'enfants. Puis, aux trois secours créés, dans

ce sens, par la Fondation Gasne, s'en sont ajoutés cinq, qu'envoie annuellement, depuis trois ans, un généreux anonyme. Enfin, M. Jules Jacob, de Paris, nous a donné, cette année, la valeur de trois secours. C'est ainsi que le monde moral a, lui aussi, sa loi d'attraction newtonienne. Espérons que cette loi continuera d'agir, car les cent un secours dont nous disposions ne nous ont permis de soulager que le sixième des misères graves qui nous ont été signalées; et nous savons que, dans les départements surtout, notamment dans ceux du Midi, la Fondation Carnot est encore peu connue. En sorte que, tout compte fait, nous sommes obligés de nous dire que le remède est fort loin d'être proportionné au mal. Cela, certes, il y faut penser toujours, virilement, afin d'accroître le plus possible, de multiplier et de diversifier les efforts. Mais il ne faut pas non plus perdre de vue que, selon l'intention des fondateurs, ces dons sont, en même temps qu'un secours, un hommage rendu à la vertu, au dévouement, à l'héroïsme, qui souvent se manifestent avec un éclat incomparable dans l'infortune, et aussi, ne craignons pas de le dire, un témoignage de sympathie envers nos sœurs souffrantes, par cela seul qu'elles souffrent, conformément à cette grande parole : « Je ne suis pas venu pour juger, mais pour guérir ».

L'un des prix, enfin, que vous décernez annuellement, le prix François-Joseph Audiffred (actes de dévouement), de la valeur de 15 000 francs, a pour objet de récompenser *les plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient*. Grâce à Dieu, en notre pays

de France, l'occasion de décerner ce prix ne risque pas de faire défaut. Cette année nous a apporté de rudes épreuves : c'est dire que le dévouement s'y est particulièrement manifesté. Alors que le monde entier a suivi avec une émotion si généreuse et si libéralement humaine les vicissitudes des inondations qui, l'hiver dernier, ont ravagé notre pays et désolé notre capitale, comment notre attention ne se serait-elle pas portée sur l'élan de fraternité qui, dans ces circonstances, avait, autour de nous, soulevé tous les cœurs, et suscité tant d'actes admirables ! Obligés, par les termes de la Fondation, de désigner un nom individuel, nous avons, dès le lendemain du désastre, choisi celui que nous indiquait l'opinion publique elle-même, comme symbolisant excellemment les qualités de vaillance cordiale, d'entrain et de bonne humeur, d'organisation et de discipline, d'endurance sans bornes, de calme dans l'action prompte et énergique, d'abnégation simple et enthousiaste, de fidélité au devoir et de sympathie profonde et affectueuse, qui se sont déployées dans la lutte contre le fléau : le nom de M. Lépine. On sait assez que le devoir, selon lui, s'impose au chef avant d'atteindre les subordonnés. Dire qu'il donne l'exemple est encore rester au-dessous de la vérité. Il ne fait qu'un avec ses hommes : c'est de cette coopération intime, fondée sur une confiance, une estime et une affection mutuelles, et garantie par un commun dévouement à la chose publique, qu'il attend le succès de ses efforts. Qu'eût-il servi, en effet, qu'il se refusât le repos, qu'il fût, comme par miracle, à toute heure du jour et de la nuit, présent au point précis où le danger était le plus imminent, qu'il

ordonnât, avec une présence d'esprit et une justesse de coup d'œil merveilleuses, les mesures les plus propres à prévenir les catastrophes, comme il fit, par exemple, le 26 janvier, à l'heure où le contact de l'eau avec des acétates déchaînait soudain l'incendie sur une usine d'Ivry-Port; qu'eût servi toute cette valeur personnelle, si les agents ne s'y fussent associés? Il est vain, entre des braves gens comme ceux-là, d'établir des rangs : l'égale obéissance au devoir les fait tous égaux. L'Académie est donc persuadée qu'elle donne au prix qu'elle décerne à M. Lépine la plus haute signification qu'à ses propres yeux ce prix puisse recevoir, en déclarant que, dans sa personne, elle entend rendre hommage au dévouement de tous les agents, civils ou militaires, qui, sous son habile et vaillante direction, ont travaillé au salut de Paris inondé.

S'il est donné à notre Compagnie de contribuer ainsi, pour sa part, à faire distinguer et honorer le mérite, c'est, elle ne l'oublie pas, grâce à la confiance que lui ont témoignée de nombreux donateurs. Elle est heureuse de constater que, cette année encore, de nouveaux legs et dons lui ont été faits.

Un legs du baron Malouët, de la valeur de 100 000 francs, a pour objet de fonder un prix que vous devrez décerner à un professeur de l'enseignement secondaire, distingué par ses mérites professionnels et sa valeur morale, et ayant au moins quatre enfants.

Un legs de M. Demolombe a pour objet la fondation d'un prix pour l'auteur du meilleur mémoire relatif à une question posée par vous.

Les Fondations Carnot et Gasne se sont enrichies, non seulement des sommes de mille et de six cents francs que j'ai mentionnées, mais encore d'une somme de cent mille francs léguée par M<sup>me</sup> la marquise de Guerry, avec cent autres mille francs, dont l'Académie doit disposer à son gré.

Signalons, enfin, un don très précieux qui nous est fait par les héritiers de notre regretté confrère Ernest Naville, l'illustre philosophe de Genève. Pendant trois générations la famille Naville fut en possession des principaux manuscrits du grand philosophe français Maine de Biran ; et ce dépôt s'accrut encore entre ses mains. Or les fils de notre confrère viennent de faire présent d'une grande partie de ces manuscrits à l'Institut de France, en souvenir de l'attachement d'Ernest Naville pour notre Compagnie comme pour notre pays. Qu'ils soient ici vivement remerciés, ainsi que tous nos généreux donateurs.

L'intérêt témoigné ainsi, de tant de manières, aux occupations de notre Compagnie est significatif, si l'on songe à l'idée que celle-ci représente. Il n'en est pas, semble-t-il, actuellement, de plus importante. On ne saurait se dissimuler que le progrès des sciences et de la civilisation, semble tendre, par certains côtés, à expulser l'homme de la nature, et à le remplacer, dans sa vie même, par des machines et des formules, qui opèrent automatiquement. L'homme se serait-il donc trompé quand il a cru qu'il était quelqu'un, que ses idées, sa vie morale, sa conscience, jouaient un rôle dans l'univers, et influaient sur sa propre destinée ? Lui faudra-t-il reconnaître que, semblable au Chantecler du poète, il s'imaginait follement que

son chant faisait lever le soleil? Certes, cette réduction totale de l'homme à une chose inerte et aveugle, cette philosophie qui prétend nous convaincre que notre conscience, notre croyance à la valeur et à l'efficacité de nos idées, toutes nos facultés proprement humaines ne sont qu'apparence, épiphénomène, illusion et mensonge, révoltent notre sentiment, et passent difficilement de la théorie dans la pratique. Il n'en faut pas douter, pourtant : les doctrines ont, tôt ou tard, une influence sur le sentiment et la vie elle-même ; et il ne serait nullement indifférent que le mécanisme et le matérialisme, universel et fondamental, fût reconnu pour la vérité scientifique et philosophique, établie et définitive. Or, votre mission est de rechercher si, véritablement, au regard, non seulement du sentiment, mais de la réflexion et de la science, les choses morales et politiques ne sont soumises à aucune autre loi que celles de la matière, ou si l'homme est, dans l'univers, comme il le croit, un acteur, en même temps qu'un spectateur. Il vous appartient, s'il est vrai que la science et la philosophie, loin de ravir à l'humanité ses titres, les confirment et les accroissent, de démontrer clairement cette vérité et de lui faire porter ses fruits. Qui sait si l'effort même pour unir la science et la vie, la pensée et l'action, l'obéissance à la nature et la poursuite de fins surnaturelles n'est pas la caractéristique de l'homme, le principe de sa dignité et de son existence d'homme? Il y a des choses qui sont parce qu'elles sont, il en est qui sont parce qu'on veut qu'elles soient.

---

# ANNONCE DES PRIX DÉCERNÉS

POUR L'ANNÉE 1910

---

## PRIX GEGNER

SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix, de la valeur de *trois mille huit cents francs*, est destiné à *un écrivain philosophe, sans fortune, qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique.*

L'Académie continue le prix à M. F. PILLON, demeurant à Paris, pour sa publication : *L'Année philosophique.*

---

## PRIX DU BUDGET

SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie avait proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *De l'état actuel de la psychologie animale.* »

Le prix de la valeur de *deux mille francs*, est partagé entre :

M. H. G. MOREAU, professeur de philosophie et lettres  
au collège de Fougères (Ille-et-Vilaine), auteur du  
mémoire n° 1.

Et M. GEORGES BOHN, préparateur chef à la Faculté des  
Sciences de Paris, auteur du mémoire n° 2.

---

### PRIX BORDIN

#### SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie avait proposé pour l'année 1910, le sujet  
suivant :

« *Nicolas de Cusa.* »

Le prix, de la valeur de *deux mille cinq cents francs*, est  
décerné à M. le professeur PAOLO ROTTA, docteur en  
philosophie, à Trévise (Italie), auteur du mémoire n° 2.

---

### PRIX SAINTOUR

#### SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie avait proposé, pour l'année 1910, le sujet  
suivant :

« *Les principales théories de la philosophie religieuse en  
Allemagne depuis Kant.* »

Le prix, de la valeur de *trois mille francs*, n'est pas  
décerné.

L'Académie accorde les récompenses suivantes :

*Mille francs* à M. BERTRAND-VIGNE, avocat à la Cour  
d'Appel de Paris, auteur du mémoire n° 5 ;

*Mille francs* à M. CHIDE, professeur de philosophie au lycée de Gap (Hautes-Alpes), auteur du mémoire n° 3.

---

## PRIX CHARLES LÉVÊQUE

### SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les quatre ans, est destiné à l'auteur d'un ouvrage de métaphysique.

Il est décerné à M. A. HANNEQUIN, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, pour son ouvrage : *Études d'histoire des sciences et d'histoire de la philosophie*.

---

## PRIX DU BUDGET

### SECTION DE MORALE

L'Académie avait proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Rôle de l'assistance publique et de la bienfaisance privée en France et à l'étranger.* »

Le prix, de la valeur de *deux mille francs*, est décerné à M. JOSEPH BARTHÉLEMY, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Montpellier (Hérault), auteur du mémoire n° 4.

---

## PRIX ODILON BARROT

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie avait proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Des lettres-missives. — Examiner l'ensemble des questions auxquelles elles peuvent donner lieu au point de vue, soit de la propriété et du secret, soit du droit d'auteur, soit enfin de la preuve tant en droit civil qu'en droit criminel; étudier à ce sujet les règlements de l'Administration des Postes.* »

Le prix, de la valeur de *cinq mille francs*, est décerné à M. LUDOVIC JARDEL, avocat à la Cour d'Appel de Douai (Nord), auteur du mémoire n° 2.

L'Académie décide, en outre, de prélever une somme de *deux mille francs* sur les reliquats disponibles de la fondation et d'accorder la récompense suivante :

*Deux mille francs* à M. JULES VALERY, professeur à la Faculté de droit de Montpellier (Hérault), auteur du mémoire n° 11.

---

## PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, est destiné à récompenser des travaux rentrant dans le cadre des attributions de l'Académie.

Suivant un roulement arrêté par l'Académie, il devait être décerné en 1910 à un ouvrage d'économie politique.

Le prix est partagé entre :

MM. CH. GIDE et CH. RIST, pour leur ouvrage : *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours.*

Et M. C. COLSON, pour la publication de son *Cours d'économie politique.*

Quatre mentions honorables sont attribuées :

A M. L. J. GRAS, secrétaire de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne (Loire), pour ses ouvrages : *Histoire de l'armurerie stéphanoise.* — *Essai sur l'histoire de la quincaillerie et petite métallurgie.* — *Histoire de la rubannerie et des industries de la soie à Saint-Étienne.* — *Histoire économique de la métallurgie de la Loire ;*

A M. MARCÉ, maître de conférences à l'École libre des Sciences politiques, à Paris, pour son ouvrage : *Traité de comptabilité publique ;*

A M. A. SCHATZ, professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Lille (Nord), pour son ouvrage : *L'individualisme économique et social ;*

A M. A. VIALATE, professeur à l'École libre des Sciences politiques, à Paris, pour son ouvrage : *L'industrie américaine.*

---

## PRIX ROSSI

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie avait proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Le lin, le chanvre, le jute et leurs succédanés. — Culture, industrie, commerce au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle.* »

Le prix, de la valeur de quatre mille francs, n'est pas décerné.

L'Académie accorde les récompenses suivantes :

*Deux mille cinq cents francs* à M. PROSPER BOISSONNADE, correspondant de l'Institut, à Poitiers (Vienne), auteur du mémoire n<sup>o</sup> 4.

*Mille francs* à M. J. CHASTIN, professeur au lycée Voltaire, à Paris, auteur du mémoire n<sup>o</sup> 2.

*Cinq cents francs* à l'auteur du mémoire n<sup>o</sup> 3, qui ne s'est pas encore fait connaître.

---

## PRIX DROUYN DE LHUYS

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix est destiné à récompenser des œuvres imprimées depuis moins de trois ans, et consacrées à l'histoire des négociations de la France ou à des questions se rattachant directement à la diplomatie.

L'Académie décerne :

Un prix de la valeur de *deux mille francs* à M. LE COMMANDANT WEIL, à Paris, pour son ouvrage : *Joachim Murat, roi de Naples. — La dernière année du règne (mai 1814-mai 1815)*.

Une récompense de *mille francs* à M. DUPUIS, professeur à l'École libre des Sciences politiques, à Paris, pour son ouvrage : *Le principe d'équilibre et le concert européen, de la paix de Westphalie à l'acte d'Algésiras*.

---

### PRIX PAUL-MICHEL PERRET

(ancien élève de l'École des Chartes)

#### SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage historique publié dans les trois dernières années qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie, sans décerner de prix, accorde les récompenses suivantes :

*Quinze cents francs* à M. A. DUFOURCQ, professeur à l'Université de Bordeaux, pour son ouvrage : *L'avenir du Christianisme, 1<sup>re</sup> partie : Le passé chrétien*.

*Cinq cents francs* à M. LÉMONON pour son ouvrage : *l'Europe et la politique britannique (1882-1909)*.

Une mention honorable est attribuée à M. PRÉVOST, à Troyes (Aube), pour son ouvrage : *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*.

---

## PRIX EDMOND FRÉVILLE

### SECTION DE LÉGISLATION ET D'HISTOIRE RÉUNIES

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, doit être décerné tous les deux ans « au meilleur travail original : livre, brochure, note ou notice, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans les *deux années* qui auront précédé la clôture du concours, travail d'une étendue correspondant au moins à quatre-vingt-seize pages d'imprimerie in-8°, « sur *l'organisation, le régime ou le fonctionnement des Ministères (Guerre ou Marine) français ou étrangers; administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers* ».

Le prix, de la valeur de *quinze cents francs*, n'est pas décerné.

L'Académie accorde les récompenses suivantes :  
*Mille francs* à M. HARTMANN, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite à Paris, pour son ouvrage : *Les officiers de l'armée royale et la Révolution*.

*Cinq cents francs* à M. FERRAND, ingénieur en chef de la marine, pour son ouvrage : *Programme naval, études maritimes*.

---

## PRIX BLAISE DES VOSGES

### COMMISSION MIXTE

L'Académie avait proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Les institutions de prévoyance dans nos populations rurales.* »

Le prix, de la valeur de *quinze cents francs*, est décerné à M. ANATOLE WEBER, à Paris, auteur du mémoire n° 5.

Une mention honorable est attribuée à M. ERNOUF BIGNON, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure), auteur du mémoire n° 1.

---

## PRIX JEAN-BAPTISTE CHEVALLIER

### COMMISSION MIXTE

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les trois ans, est destiné à récompenser l'auteur français du meilleur travail, publié dans chaque période triennale, *pour la défense soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le Code civil, soit du droit de succéder ab intestat, d'après les divers ordres de succession établis par le même Code.*

Le prix n'est pas décerné.

---

## PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED

(Ouvrages)

### COMMISSION MIXTE

Ce prix de la valeur de *dix mille francs*, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « *à faire aimer la morale et la vertu, à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie* ».

Le prix n'est pas décerné.

L'Académie accorde quinze récompenses :

*Mille francs* à MM. CAUVIN et BARTHÉLEMY, à Digne (Basses-Alpes), pour leur ouvrage : *Les volontaires et les réquisitionnaires des Basses-Alpes, de la levée à l'amalgame (1791-1796)*.

*Mille francs* à M. G. LOUIS-JARAY, à Paris, pour son ouvrage : *La question sociale et le socialisme en Hongrie*.

*Mille francs* à M. LECLÈRE, docteur ès lettres, professeur agrégé à l'Université de Berne (Suisse), pour son ouvrage : *L'éducation morale rationnelle*.

*Mille francs* à M. SION, docteur ès lettres, maître de conférences de géographie à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), pour son ouvrage : *Les paysans de la Normandie orientale*.

*Mille francs* à M. VACHER, professeur adjoint de géographie à l'Université de Rennes (Ille-et-Vilaine), pour son ouvrage : *Le Berry*.

*Cinq cents francs* à M. DAVILLÉ, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Bourges (Cher), pour son ouvrage : *Leibniz historien*.

*Cinq cents francs* à M. GACHE, professeur au lycée de Montpellier (Hérault), pour son ouvrage : *Mères et fils*.

*Cinq cents francs* à M. le CAPITAINE JACOB, à Chaumont (Haute-Marne), pour son ouvrage : *Paroles d'officiers aux instituteurs*.

*Cinq cents francs* à M. le CAPITAINE LEVAINVILLE, pour son ouvrage : *Le Morvan*.

*Cinq cents francs* à M. PARODI, professeur de philosophie au lycée Michelet, à Vanves (Seine), pour son ouvrage : *Traditionalisme et démocratie*.

*Cinq cents francs* à M. le CAPITAINE PIQUET, à Paris, pour son ouvrage : *Les Civilisations de l'Afrique du Nord*.

*Cinq cents francs* à M. RODRIGUES, professeur de philosophie au lycée d'Amiens (Somme), pour son ouvrage : *Le Problème de l'action, la pratique morale*.

*Cinq cents francs* à M. SAULNIER, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Rennes (Ille-et-Vilaine), pour son ouvrage : *Le Parlement de Bretagne (1554-1790)*.

*Cinq cents francs* à M. STRYIENSKI, à Paris, pour son ouvrage : *Le dix-huitième siècle*.

*Cinq cents francs* à MM. TARSOT et MOULINS, à Paris, pour leur ouvrage : *Scènes et vestiges du temps passé*.

Et une mention honorable à MM. FAUCHILLE et POLITIS, à Paris, pour leur ouvrage : *Manuel de la Croix-Rouge*.

---

## PRIX ESTRADE-DELCROS

### COMMISSION MIXTE

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, est destiné à récompenser un ouvrage publié dans les cinq dernières années précédentes, et rentrant dans l'ordre des études dont s'occupe l'Académie.

Il est décerné à M. ROBIN, chargé du cours de philoso-

phie à la Faculté des lettres de Caen (Calvados), pour ses ouvrages : *La Théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote.* — *La Théorie platonicienne de l'amour.*

---

## PRIX ERNEST THOREL

### COMMISSION MIXTE

Ce prix, d'une valeur de *deux mille francs*, à décerner tous les deux ans, est destiné à récompenser l'auteur du *meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple; non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante.*

Le prix de la valeur de *deux mille francs*, n'est pas décerné.

Une récompense de *mille francs* est accordée à M. GUÉCHOT, professeur au collège de Sens (Yonne), pour son ouvrage : *Par l'effort.*

Et une récompense de *mille francs* à M<sup>lle</sup> EDMÉE VESCO, dite E. de Kéréven, pour ses ouvrages : *Le premier livre d'Élisabeth.* — *La petite Élisabeth.* — *Élisabeth.*

---

## PRIX TANESSE

### COMMISSION MIXTE

Ce prix triennal, d'une valeur de *trois mille francs*, est destiné à la personne ayant, dans les trois dernières années précédant le concours, *le plus contribué à amélio-*

*rer la condition de la femme, soit par des écrits, soit par des œuvres.*

Le prix est décerné à M<sup>lle</sup> ROCHEBILLARD, à Lyon, pour l'ensemble de ses œuvres.

---

### PRIX CARLIER

COMMISSION MIXTE

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est destiné à récompenser celui qui *a suggéré des moyens nouveaux pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse de Paris.*

Le prix n'est pas décerné.

---

### PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED

*(Actes de dévouement)*

COMMISSION MIXTE

Ce prix, de la valeur de *quinze mille francs*, destiné à récompenser les *plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient*, est décerné à M. LÉPINE, préfet de police, à Paris, et dans sa personne, à ceux, civils ou militaires, qui, sous ses ordres, ont coopéré avec abnégation, parfois avec héroïsme, à l'œuvre de salut qu'il a si admirablement dirigée pendant les inondations de janvier 1910.

---

## PRIX CORBAY

COMMISSION MIXTE

Ce prix, consistant en une rente de *deux cent cinquante francs*, dont le lauréat est appelé à jouir pendant sa vie, doit être attribué à *la personne que l'Académie aura jugée la plus digne pour avoir produit la chose la plus utile à l'humanité.*

L'Académie décerne le prix à M. SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de Paris, fondateur et ancien secrétaire général de la Société d'Études législatives.

---

## FONDATION CARNOT

En souvenir du président Sadi-Carnot, l'Académie a fait remettre, le 24 juin 1910, *quatre-vingt-dix secours de deux cents francs* chacun à *quatre-vingt-dix veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, jugées les plus méritantes.

---

## FONDATION GASNE, DONATION ANONYME ET DONATION JACOB

L'Académie a distribué, cette année, *onze secours de deux cents francs* chacun à *onze veuves sans ressources et chargées d'enfants.*

---

### BOURSES TRIENNALES

Ces bourses (chacune de 600 francs par an pendant trois ans) ont été décernées à d'anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri-IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

---

# PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER

EN

1911, 1912, 1913, 1914, 1915, ETC.

---

## PRIX DU BUDGET

---

### SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1912, le sujet suivant :

« *Le pragmatisme. — Origine, formes principales, signification et valeur de cette philosophie.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur*.

---

### SECTION DE MORALE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1913, le sujet suivant :

« *Le droit électoral doit-il être conféré aux femmes; dans quelles matières et en quelle mesure?* »

« *Historique et application en France et à l'étranger.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1912, *terme de rigueur*.

---

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé pour l'année 1911, le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1908 :

« *De la contrebande de guerre.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur*.

---

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *Étude critique et de législation comparée sur la Minorité pénale.* »

Programme. — Les concurrents auront, après avoir étudié les principales législations positives, à indiquer dans leurs conclusions, jusqu'à quel âge il y a lieu d'exclure ou d'atténuer la responsabilité pénale, quelles peines ou quelles mesures de protection doivent être appliquées aux délinquants mineurs et si les juridictions ordinaires ou des juridictions spéciales doivent connaître de leurs infractions.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1913, le sujet suivant :

« *Des diverses mesures de police ou autres pouvant être prises à l'égard des condamnés après qu'ils ont subi leur peine (surveillance de la haute police, interdiction de séjour, etc.).* »

*Étude critique de législation comparée.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1912, *terme de rigueur*.

---

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *Les méthodes d'évaluation de la richesse publique et de la richesse privée.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur*.

---

L'Académie propose, pour l'année 1914, le sujet suivant :

« *L'automobilisme. Ses aspects économiques et son influence sociale.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

---

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1912, le sujet suivant :

« *Les États Provinciaux de la France.* »

Programme. — Les concurrents choisiront à leur gré une des provinces de la France. Ils étudieront, en remontant aux sources, ce qu'ont été les États, leur organisation, le rôle qu'ils ont joué, leur influence et les causes qui ont amené leur disparition.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur*.

---

L'Académie propose, pour l'année 1914, le sujet suivant :  
« *La diplomatie française de l'avènement de Louis XI à la mort de François I<sup>er</sup>. (Son organisation, son recrutement, son personnel, ses voies et moyens.)* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

---

PRIX BORDIN

SECTION DE MORALE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *De la place qui doit appartenir à la morale aux divers degrés de l'enseignement public.* »

« *Examen critique des méthodes.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur.*

---

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1912, le sujet suivant :

« *Histoire du droit de suffrage en Belgique.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur.*

---

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1913, le sujet suivant :

« *Les industries à domicile, non agricoles, dans les campagnes.* »

« Étudier ces industries dans une région déterminée de la France, leur passé récent, leur situation actuelle et les moyens de les conserver et de les développer. »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1912, *terme de rigueur.*

---

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

L'Académie propose, pour l'année 1914, le sujet suivant :

« *Histoire du Parlement de Paris de l'avènement de François I<sup>er</sup> à la mort de Henri IV.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

---

PRIX SAINTOUR

SECTION DE MORALE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *Des origines et des progrès de l'idée de morale dans les rapports internationaux.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur*.

---

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1912, le sujet suivant :

« *Étude critique du système actuel des preuves en matière civile et en matière criminelle.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1911, *terme de rigueur*.

---

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1913, le sujet suivant :

« *Relations économiques de la France avec les États barbaresques avant 1830.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1912, *terme de rigueur*.

---

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé, pour l'année 1912, le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1909 :

« *Le Parlement de Paris depuis l'avènement de Charles VI jusqu'à l'avènement de François I<sup>er</sup>.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1911, *terme de rigueur*.

---

L'Académie propose, pour l'année 1914, le sujet suivant :

« *L'expansion et l'influence de la civilisation française*

*depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> dans le bassin de la Méditerranée. »*

L'Académie ne demande pas aux concurrents de refaire l'histoire des expéditions et des établissements de nos ancêtres dans les pays du bassin de la Méditerranée. Ils auront surtout à se servir de cette histoire pour expliquer et mettre en lumière les origines, le développement, le caractère, la durée et les résultats de la transplantation de la civilisation française dans cette région.

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

---

## PRIX VICTOR COUSIN

### SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1911, le sujet suivant :

*« Théophraste : sa vie, ses rapports avec Aristote, son œuvre philosophique et littéraire, son influence sur le développement ultérieur de la philosophie grecque. »*

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur*.

---

## PRIX CROUZET

### SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1914, le sujet suivant :

« *Campanella.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

---

## PRIX GEGNER

### SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix, d'une valeur de *trois mille huit cents francs*, « *destiné à un écrivain philosophe, sans fortune, qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique* », sera décerné en 1911.

---

## PRIX CHARLES LÉVÊQUE

### SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les quatre ans, sera décerné, en 1914, à l'auteur d'un *ouvrage de métaphysique* publié dans les *quatre années* qui auront précédé la clôture du concours.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

## PRIX CHARLES LAMBERT

### SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix triennal, de la valeur de *quinze cents francs*, est destiné à l'auteur de la *meilleure étude* (imprimée ou manuscrite) *sur l'avenir du spiritualisme*.

Il sera décerné pour la première fois en 1912.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les trois années qui auront précédé la clôture du concours.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

## PRIX STASSART

### SECTION DE MORALE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1915, le sujet suivant :

« *De l'organisation de l'apprentissage au point de vue de la formation morale de l'adolescent, des intérêts de la famille et du bon recrutement des professions.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1914, *terme de rigueur*.

---

## PRIX ADRIEN DUVAND

### SECTION DE MORALE

Ce prix biennal, de la valeur de *douze cents francs*, est destiné à l'auteur du *meilleur ouvrage sur l'éducation civique et morale dans une démocratie*, publié dans les trois années qui auront précédé la clôture des concours.

Il sera décerné pour la première fois en 1912.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

## PRIX ODILON BARROT

### SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé, pour l'année 1912, le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1909 :

« *Faire l'histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales, au choix des concurrents. En rechercher l'origine et les modifications successives. En retrouver autant que possible les sources, en étudier les manuscrits, en montrer*

*l'application, dire en quoi et pourquoi elles se rapprochent des coutumes voisines ou en diffèrent. »*

L'Académie laisse aux concurrents le soin de choisir un territoire qui se prête à un travail original et où ils auront trouvé des documents intéressants et peu ou mal connus.

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur*.

---

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1912, le sujet suivant :

*« Histoire du Droit et des institutions publiques et privées du Duché de Bourgogne, jusqu'à sa réunion définitive à la couronne de France. »*

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur*.

---

L'Académie propose, pour l'année 1914, le sujet suivant :

*« Étudier dans la jurisprudence la responsabilité civile et pénale des fonctionnaires publics et des administrations publiques, et en dégager la théorie, en recherchant le principe de cette responsabilité et les règles suivant lesquelles elle incombe soit à l'État et à ses subdivisions, soit à leurs agents, à quelles instances ou poursuites elle peut donner lieu, et*

*devant quelles juridictions. Expliquer jusqu'à quel point la responsabilité personnelle du fonctionnaire peut être couverte par un ordre supérieur. Comparer la législation et la jurisprudence françaises en cette matière avec le droit étranger, particulièrement avec le droit anglais et le droit des États-Unis d'Amérique. »*

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

---

### PRIX KOENIGSWARTER

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

Ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, à décerner tous les cinq ans, et destiné à récompenser le *meilleur ouvrage sur l'histoire du Droit*, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1914.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX LÉON FAUCHER

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *L'hygiène publique au point de vue économique et social.  
Ses droits et leurs limites.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur*.

---

### PRIX ROSSI

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *Le cuivre et ses alliages (plomb, étain, zinc). Son histoire au XIX<sup>e</sup> siècle : production, utilisation, commerce.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur*.

---

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1912, le sujet suivant :

« *Des divers éléments au moyen desquels peuvent être réglés les comptes internationaux.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur*.

---

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1913, le sujet suivant :

*« Influence de la législation contemporaine en France sur le rôle économique de la Famille. »*

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1912, *terme de rigueur*.

---

L'Académie propose, pour l'année 1914, le sujet suivant :

*« De l'accroissement de la production de l'or dans le dernier quart de siècle. De l'emploi des quantités produites et de l'influence de cette production sur les relations économiques. »*

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

---

## PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

### SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix sera décerné à *un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie*.

Suivant un roulement arrêté par l'Académie, le prix sera décerné en 1911 à *un ouvrage d'histoire*, en 1912 à un ouvrage dont le sujet ne rentre pas exclusivement dans les attributions d'une des sections de l'Académie,

en 1913 à un ouvrage de philosophie, en 1914 à un ouvrage de morale, en 1915 à un ouvrage de législation, droit public ou jurisprudence, et en 1916 à un ouvrage d'économie politique.

Tous les ouvrages devront avoir été publiés dans les *six dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les ouvrages *d'histoire* devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

## PRIX DROUYN DE LHUYS

### SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les ans, est destiné à récompenser les œuvres imprimées publiées depuis moins de trois ans et *consacrées à l'histoire des négociations de la France ou à des questions qui se rattachent directement à la diplomatie*.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

PRIX PAUL-MICHEL PERRET

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix annuel, de la valeur de *deux mille francs*, sera décerné à l'auteur *d'un ouvrage historique publié dans les trois années qui auront précédé la clôture du concours.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

ACADÉMICIENS LIBRES

Ce prix sera décerné en 1912 à un ouvrage *dont le sujet ne rentre pas exclusivement dans les attributions d'une des sections de l'Académie.*

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les ouvrages devront avoir été publiés dans les six années qui auront précédé la clôture du concours. Ils devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1911, *terme de rigueur.*

## PRIX COMMUNS A PLUSIEURS SECTIONS

---

### PRIX WOLOWSKI

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE RÉUNIES

L'Académie a décidé que ce prix serait décerné, tous les quatre ans, sur la proposition des sections d'économie politique et de législation réunies, à *l'ouvrage imprimé ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les deux sections auront jugé le plus digne de l'obtenir.*

L'Académie décernera, en 1911, le prix Wolowski au meilleur ouvrage *de législation, droit public ou jurisprudence* qui aura été publié dans les huit années qui auront précédé la clôture du concours.

Ce prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX EDMOND FRÉVILLE

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'HISTOIRE RÉUNIES

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, à décerner tous les deux ans « au meilleur travail original, livre, brochure, note ou notice, écrit en français, imprimé ou ma-

nuscrit, fait dans les *deux années* qui auront précédé la clôture du concours, travail d'une étendue correspondant au moins à quatre-vingt-seize pages d'impression in-8°, sur *l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères (Guerre ou Marine), français ou étrangers; administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers* », sera décerné en 1912.

Les manuscrits ou livres présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

## CONCOURS SOUMIS A L'EXAMEN DE COMMISSIONS MIXTES

---

### PRIX JEAN REYNAUD

« Ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter

« entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande « infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur JEAN REYNAUD. »

Ce prix, d'une valeur annuelle de *dix mille francs*, sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1913.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1912, *terme de rigueur*.

---

### PRIX ESTRADE-DELCROS

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le revenu de ce legs devra être partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, par chacune d'elles, un prix tous les cinq ans.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1915 à un ouvrage publié dans les cinq années précédentes, et rentrant dans l'ordre des études dont elle s'occupe.

Le prix ne pourra être partagé.

Les auteurs pourront déposer eux-mêmes leurs ouvrages au Secrétariat de l'Institut avant le 31 *décembre* 1914, *terme de rigueur*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX JEAN-JACQUES BERGER

Ce prix, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner tous les cinq ans à *l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera décerné en 1911.

Les concurrents devront justifier de leur qualité de Français.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre 1910, terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1912, le sujet suivant :

*« Des organisations de prêts sur l'honneur, à faible intérêt, ou sans intérêt, comme moyen d'empêcher que les crises de la vie des travailleurs ne se résolvent en misère. »*

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre 1911, terme de rigueur*.

---

### PRIX BLAISE DES VOSGES

L'Académie propose, pour l'année 1914, le sujet suivant :

« Rechercher les applications du principe de la participation aux bénéfices en France depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'heure présente, exposer les systèmes suivis et les causes des succès et des échecs.

Ce n'est pas une œuvre théorique, mais une enquête pratique que l'Académie demande aux concurrents.

Le prix est de la valeur de *quinze cents francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1913, *terme de rigueur*.

#### PRIX HALPHEN

Ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, à décerner tous les trois ans, — soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire, — sera décerné en 1912.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur*.

Les ouvrages devront avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

#### PRIX ERNEST THOREL

Ce prix, d'une valeur de *deux mille francs*, à décerner tous les deux ans à l'auteur du *meilleur ouvrage, soit imprimé,*

*soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante, sera décerné en 1912.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, *terme de rigueur.*

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

## PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED

(*Ouvrages.*)

Ce prix, à décerner tous les ans, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « *à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie* ».

Le prix est de la valeur de *dix mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, *terme de rigueur* pour être inscrits au concours de 1911. Ils devront, en outre, avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

Les conditions du concours seront les mêmes pour les ouvrages qui seront déposés le 31 décembre 1911 pour le concours de l'année 1912.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX BIGOT DE MOROGUES

Ce prix, à décerner tous les dix ans, et destiné à récompenser le meilleur ouvrage *sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier*, publié dans les *cinq années* qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1918.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1917, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX CARLIER

Ce prix annuel, de la valeur de *mille francs*, est destiné à récompenser le *meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris*.

Le prix sera décerné en 1911.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur*. Ils devront

en outre avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

Les conditions du concours seront les mêmes pour les ouvrages qui seront déposés le 31 *décembre* 1911 pour le concours de 1912.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX MAISONDIEU

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les deux ans, à *l'auteur ou fondateur d'une œuvre ayant contribué ou pouvant contribuer à l'amélioration du sort des classes laborieuses*, sera décerné en 1911.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *deux années* qui auront précédé la clôture du concours; ils devront être déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX JULES AUDÉOUD

Le prix JULES AUDÉOUD, d'une valeur de *douze mille francs*, sera décerné en 1913 à des ouvrages imprimés ou à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres

ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours; ils devront être déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre* 1912, *terme de rigueur*.

Les institutions, établissements ou œuvres *ne doivent pas* se proposer au concours; l'Académie se réserve le droit de les désigner.

#### PRIX BARON DE JOEST

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par chacune des Académies en un prix annuel, à celui qui dans l'année aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public, sera décerné en 1913, par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Les ouvrages destinés à ce concours, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1912, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

#### PRIX JEAN-BAPTISTE CHEVALLIER

Ce prix de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les trois ans, est destiné à récompenser l'auteur français du meilleur travail publié dans chaque période trien-

nale, pour la défense soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le code civil, soit du droit de succéder AB INTESTAT, d'après les divers ordres de succession établis par le même code; il sera décerné en 1913.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1912, terme de rigueur.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

#### PRIX LE FÈVRE-DEUMIER

Ce prix, d'une valeur de vingt mille francs, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées.

Le prix sera décerné en 1913.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage doit être postérieur à l'année 1902.

Les manuscrits ou livres présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1912, terme de rigueur.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX CORBAY

Ce prix annuel est destiné à récompenser celui qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce.

Les auteurs de manuscrits ou d'ouvrages imprimés devront les déposer au Secrétariat avant le 31 *décembre*. L'Académie pourra couronner les auteurs qui n'auraient pas posé leur candidature.

Le prix consiste en une rente dont le lauréat jouira pendant sa vie.

*(Les rentes décernées en 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909 et 1910 étaient de deux cent cinquante francs.)*

---

### PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED

*(Actes de dévouement.)*

Ce prix, fondé par M<sup>me</sup> veuve Audiffred, est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils soient; il est décerné tous les ans; il est d'une valeur de *quinze mille francs*.

L'Académie n'admet pas de candidatures au prix François-Joseph Audiffred; elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois elle accueillera les informations que des tiers pourraient lui fournir.

Ces informations doivent être remises au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre*, *terme de rigueur*, pour le concours de l'année suivante.

---

### PRIX TANESSE

Ce prix triennal, d'une valeur de *trois mille francs*, est destiné à la personne ayant, dans les trois dernières années précédant le concours, le plus contribué à améliorer la condition de la femme, soit par des écrits, soit par des œuvres.

Il sera décerné en 1913.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1912, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentées.

---

### FONDATION CARNOT

Madame Carnot a fait donation à l'Académie d'un titre de rente de *onze mille francs*, provenant du produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1894, à la charge par l'Académie de remettre, le vingt-quatre juin de chaque année, en souvenir du président CARNOT, *cinquante-cinq secours de deux cents francs chacun à cinquante-cinq veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, que l'Académie aura jugées les plus méritantes.

Madame Carnot a, par son testament, en date du

5 août 1898, légué ses diamants à la fondation, ce qui a permis la création de *18 nouveaux secours*, portant le total à *soixante-treize*.

Monsieur et Madame Sadi-Carnot, à l'occasion de leur mariage, ont fait don à l'Académie, le 24 avril 1904, d'une rente de *quatre cents francs*, qui a permis de porter à *soixante-quinze* le nombre des secours.

« En souvenir et conformément au désir de Madame « Sadi-Carnot, née Madeleine Soubiran, son épouse, « décédée le 20 mars 1907, et aussi pour honorer la mémoire de son père le Président Carnot », M. le capitaine Sadi-Carnot a fait don à l'Académie, le 23 août 1907, d'une rente de *trois mille francs* qui a élevé à *quatre-vingt-dix* le nombre des secours.

---

#### FONDATION GASNE

Cette fondation, d'un revenu annuel de *sept cent cinquante francs*, est destinée à *l'attribution de secours de deux cents francs à des veuves sans ressources et chargées d'enfants, afin de permettre de donner plus d'extension à l'œuvre de Madame Carnot qui ne vise que les veuves d'ouvriers.*

---

#### CONDITIONS POUR OBTENIR LE SECOURS

Les demandes doivent être parvenues au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre*, la commission d'examen se réunissant au mois de *janvier*.

Elles peuvent être adressées, après légalisation des signatures, soit aux préfets des départements, soit directement au Secrétariat de l'Institut, sans passer par l'intermédiaire des préfets. Elles doivent comprendre les indications suivantes :

- 1<sup>o</sup> Nom, prénoms, âge, profession, domicile de la veuve ;
- 2<sup>o</sup> Profession du mari et date de sa mort ;
- 3<sup>o</sup> Nom, prénoms, âge et sexe de chacun des enfants ;
- 4<sup>o</sup> Attestation des autorités locales et personnes autorisées, sur la situation matérielle et morale de la famille et ses mérites particuliers.

NOTA. — Aux termes de la donation de Madame Carnot, les secours sont exclusivement réservés aux veuves d'ouvriers chargées d'enfants. (Il est à remarquer que l'Académie, sollicitée par la misère de familles exceptionnellement nombreuses, n'a pu accorder les secours qu'à des veuves ayant *au moins trois enfants à leur charge.*)

Toute demande non accueillie peut être renouvelée l'année suivante.

LES VEUVES QUI AURONT OBTENU UN SECOURS NE POURRONT PLUS EN OBTENIR LES ANNÉES SUIVANTES.

(On trouvera au Secrétariat de l'Institut les formules des notices à fournir à l'appui des demandes.

---

### BOURSES TRIENNALES

Ces bourses sont décernées chaque année à cinq anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne,

Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit, en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

---

### CONDITIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS

L'Académie n'admet à ses concours que des *mémoires écrits en français ou en latin*, et adressés, *francs de port*, au Secrétariat de l'Institut.

Les manuscrits *doivent toujours être entièrement inédits*. Ils doivent être paginés, suivis d'une table et brochés. L'écriture doit en être très lisible. Chaque manuscrit devra porter une épigraphe ou devise *qui sera répétée sur un pli cacheté* joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur. L'AUTEUR NE DEVRA PAS SE FAIRE CONNAÎTRE SOUS PEINE D'ÊTRE EXCLU DU CONCOURS.

Les ouvrages imprimés doivent être directement adressés par l'auteur au Secrétariat de l'Institut, au nombre de CINQ EXEMPLAIRES, avec une lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel ils sont présentés.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté la même année aux concours de deux Académies de l'Institut.

*Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est donné qu'à titre d'indication subordonnée aux variations du revenu des fondations.*

*Les manuscrits déposés pour les concours appartiennent aux*

*archives de l'Académie. Ils ne sont point rendus aux auteurs, qui peuvent en prendre ou en faire prendre copie.*

L'Académie, afin d'éviter les inconvénients attachés à des publications inexactement faites des mémoires qu'elle a couronnés, invite les auteurs de ces mémoires à *indiquer formellement, dans une préface, les changements ou les additions qu'ils y auront introduits.*

Les personnes qui ont reçu un prix sont seules autorisées à prendre le titre de LAURÉAT DE L'INSTITUT.

Les personnes qui ont obtenu des récompenses ont le droit d'inscrire sur les ouvrages qu'elles publient la seule mention qui suit : *Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques.*

Les personnes qui ont obtenu une mention honorable ont le droit d'inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Mention honorable au concours de... (Académie des Sciences morales et politiques).*

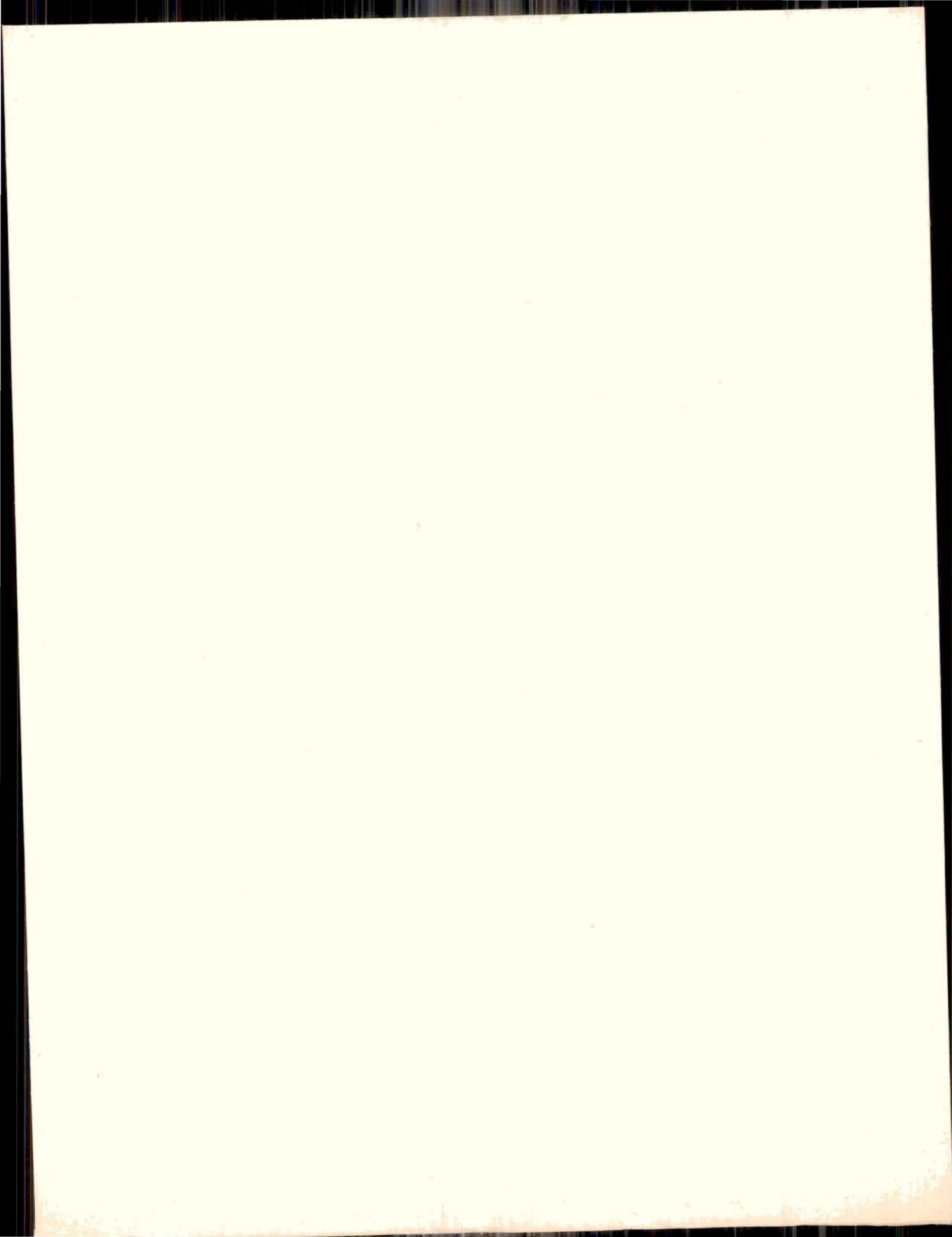
## TABLE DES PRIX PROPOSÉS

	Pages
PRIX DU BUDGET. Section de philosophie. . . . .	49
— — — de morale. . . . .	49
— — — de législation. . . . .	50
— — — d'économie politique . . . . .	51
— — — d'histoire . . . . .	52
PRIX BORDIN. Section de morale. . . . .	52
— — — de législation . . . . .	53
— — — d'économie politique . . . . .	53
— — — d'histoire. . . . .	54
PRIX SAINTOUR. Section de morale. . . . .	54
— — — de législation. . . . .	54
— — — d'économie politique. . . . .	55
— — — d'histoire . . . . .	55
PRIX VICTOR COUSIN. Section de philosophie . . . . .	56
PRIX CROUZET. Section de philosophie. . . . .	57
PRIX GEGNER. Section de philosophie . . . . .	57
PRIX CHARLES LÉVÊQUE. Section de philosophie. . . . .	57
PRIX CHARLES LAMBERT. Section de philosophie. . . . .	58
PRIX STASSART. Section de morale. . . . .	58
PRIX ADRIEN DUVAND. Section de morale. . . . .	59
PRIX ODILON BARROT. Section de législation. . . . .	59
PRIX KÖNIGSWARTER. Section de législation. . . . .	61
PRIX LÉON FAUCHER. Section d'économie politique. . . . .	61
PRIX ROSSI. Section d'économie politique. . . . .	62
PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN. Section d'histoiree . . . . .	63
PRIX DROUYN DE LHUYS. Section d'histoire . . . . .	64
PRIX PAUL-MICHEL PERRET. Section d'histoire . . . . .	65

	Pages
PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN. Académiciens libres. . . . .	65
PRIX WOLOWSKI. Sections de législation et d'économie politique réunies. . . . .	66
PRIX EDMOND FRÉVILLE. Sections de législation et d'histoire réunies. . . . .	66

CONCOURS SOUMIS A L'EXAMEN DE COMMISSIONS MIXTES

PRIX JEAN REYNAUD . . . . .	67
PRIX ESTRADE-DELCROS . . . . .	68
PRIX JEAN-JACQUES BERGER . . . . .	69
PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR . . . . .	69
PRIX BLAISE DES VOSGES . . . . .	69
PRIX HALPHEN. . . . .	70
PRIX ERNEST THOREL . . . . .	70
PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED (Ouvrages) . . . . .	71
PRIX BIGOT DE MOROGUES . . . . .	72
PRIX CARLIER. . . . .	72
PRIX MAISONDIEU. . . . .	73
PRIX JULES AUDÉOUD. . . . .	73
PRIX BARON DE JOEST. . . . .	74
PRIX JEAN-BAPTISTE CHEVALLIER. . . . .	74
PRIX LE FÈVRE-DEUMIER . . . . .	75
PRIX CORBAY. . . . .	76
PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED (Actes de dévouement) . . . . .	76
PRIX TANESSE. . . . .	77
FONDATION CARNOT. . . . .	77
FONDATION GASNE . . . . .	78
BOURSES TRIENNALES. . . . .	79
Conditions communes à tous les concours . . . . .	80



# NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. ÉMILE GASTON BOUTMY

PAR

M. ALFRED DE FOVILLE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

---

MESSIEURS,

Les traditions et même les règlements de l'Académie des Sciences morales et politiques assignent à son Secrétaire perpétuel une mission qui est à la fois mélancolique et douce. Il faut qu'à chacune de nos séances publiques annuelles, en décembre, il prenne la parole après le Président et fasse l'éloge d'un des grands morts que notre Compagnie s'honore d'avoir comptés parmi ses membres.

Pour la seconde fois, je viens ici m'acquitter de ce pieux devoir.

L'an dernier à pareil jour, j'ai dit adieu, devant l'Aca-

démie en deuil, au grand homme de bien qu'elle venait de perdre, à mon très cher et très regretté prédécesseur Georges Picot.

Je vais avoir aujourd'hui encore à vous entretenir d'un homme que j'ai personnellement connu, admiré et aimé. C'est notre ancien confrère Émile Boutmy que je veux essayer de faire revivre un instant dans cette enceinte, où il eut sa place marquée pendant un quart de siècle.

Il aurait pu trouver, pour rappeler sa vie et ses œuvres, des panégyristes plus autorisés que moi. Il n'en saurait avoir de plus convaincu ni de plus affectueusement dévoué à sa mémoire.

Mais c'est, je le sens bien, une tâche malaisée que de ressusciter devant vous cet homme charmant et supérieur, dont la nature complexe, subtile, nuancée et comme un peu fuyante, cachait dans ses replis de singuliers contrastes et dont la carrière, en fait, a été tout autre qu'elle ne s'annonçait au début.

De son extérieur même, les traits ne sont pas faciles à fixer et il a fallu l'art pénétrant d'un Roty pour que le bronze d'une médaille arrivât à reproduire avec tant de fidélité ce fin profil légèrement busqué, cette physionomie aristocratique et jusqu'au regard voilé de ces yeux mi-clos qui semblaient plutôt faits pour lire au dedans qu'au dehors. L'incertitude de la vue, chez Boutmy, eut vite pour conséquence l'indécision de la démarche et toute sa personne avait pris, avec les années, une apparence d'inquiète fragilité qui n'en altérait pas la haute distinction, mais qui tenait un peu les profanes à distance. « C'était un méditatif », a dit de lui Gebhart : c'était aussi un doux, un

modeste, un discret. Chez lui la gaieté n'allait guère au delà du sourire, ni la raillerie au delà de l'épigramme. Il s'en tenait, comme gestes, au strict nécessaire. Il parlait peu, il parlait bas. Il y avait en lui une sorte de timidité physique qui n'excluait, d'ailleurs, ni la netteté des conceptions, ni la fermeté du caractère, ni la chaleur des sentiments.

Les contradictions de cette âme alternativement virile et féminine peuvent s'expliquer, au moins en partie, par les vicissitudes d'une jeunesse à laquelle les épreuves n'avaient pas été épargnées.

Seules ses premières années en furent exemptes.

Les parents d'Émile Boutmy, sous Louis-Philippe, menaient une vie plus qu'aisée, presque large. Le père, Laurent-Joseph Boutmy, camarade, ami, collaborateur, associé peut-être d'Émile de Girardin, avait à lui au nord de Paris, dans ce qu'on appelait alors la Petite Pologne — c'est maintenant le quartier de l'Europe — une maison confortable et un vaste jardin. Il était aussi propriétaire dans la Creuse et, selon les saisons, c'est ici où là que résidait sa famille. Trois enfants, trois fils lui étaient nés : Eugène, l'aîné, en 1833 ; le second, Émile, en 1835 ; le troisième, Henry, en 1845. Et l'avenir semblait sourire à ce petit monde, quand tout à coup le ciel s'assombrit...

Ce fut d'abord la Révolution de 1848, qui ébranla tant de situations. Puis ce fut, la même année, en juillet, la mort du père, frappé d'apoplexie au cours d'un voyage d'affaires.

La mère restait seule, et à peu près ruinée, pour faire face aux exigences d'une triple éducation. Elle avait pour elle ses grâces délicates, ses vertus, sa sensibilité et

son désir de bien faire ; mais moins habituée à commander qu'à obéir, le veuvage la prenait au dépourvu ; et comme son fils aîné, presque toujours malade, ne pouvait rien pour elle, c'était avec Émile, par la force des choses, que M<sup>me</sup> Boutmy allait partager le poids des tristesses et des difficultés quotidiennes : lourd fardeau pour un collégien à qui toute expérience de la vie faisait défaut et qui savait déjà ce que c'est que de souffrir. Il était sujet à des accidents nerveux qui lui laissaient alors peu de répit et l'on nous a assuré que, à 25 ans, ses cheveux étaient gris comme ceux d'un vieillard. Remarquablement doué toutefois et ardent au travail, il avait réussi à faire de bonnes et belles études, ainsi qu'en témoignent les palmarès du lycée Bonaparte et ceux même du concours général. Ses maîtres fondaient sur lui de grandes espérances et il ne demandait qu'à leur donner raison. Mais comment s'y prendre pour cela et de quel côté se tourner ? Le goût du vrai et du beau n'est point ici-bas une suffisante boussole. Aussi bien, il fallait vivre avant de philosopher, ou tout en philosophant. Pour venir en aide au maigre budget familial, le jeune lauréat donna des leçons à l'âge où, d'ordinaire, on écoute encore celles des autres. Il fut même précepteur dans une riche famille belge et fit, à ce titre, plusieurs voyages instructifs. Mais toute servitude lui répugnait. Redevenu libre, il se mit à chercher sa voie, un peu au hasard et sans se presser.

Il avait pour tuteur, l'ayant eu pour parrain, Émile de Girardin, l'ami de son père, le grand brasseur d'affaires et d'idées — une idée par jour, c'était sa devise —, le hardi rénovateur du journalisme contemporain. Trop agité pour

se faire le guide de qui que ce soit, Girardin avait du moins une réelle amitié pour son filleul et, aux heures critiques, il ne lui marchandait pas un coup d'épaule.

Voilà donc, un beau jour, de par son parrain, Émile Boutmy journaliste. Dans *la Presse*, dans *la Liberté*, dans *les Débats*, ailleurs encore, il fait de jolis articles de critique littéraire, de critique d'art, voire de critique théâtrale.

Et en même temps qu'homme de plume, il devient homme de salon. Il est assidu chez le président Benoit-Champy dont le fils a été son camarade de collège et qui les a tous deux promenés en Italie. Il est reçu chez le prince Napoléon, chez la princesse Mathilde, chez la comtesse d'Agoult, chez le docteur Trélat...; reçu aussi chez Guizot, dont le docte entourage lui rappelle un jour, plaisamment, l'*École d'Athènes* de Raphaël. L'éclectisme de ses aspirations, la correction de ses manières, l'agrément de son langage, la finesse de son esprit le font accueillir avec faveur partout où il y a honneur et plaisir à être accueilli. De cette période mondaine de sa jeunesse, Émile Boutmy gardera toujours le très vif souvenir et avouera quelquefois l'ineffaçable regret.

La vie de famille, elle, lui restait moins clémente. Il en savait apprécier les douceurs, étant de ceux pour qui c'est un besoin que d'aimer et d'être aimé. Mais il n'en connut que trop les sujétions, les charges, les chagrins. Ses frères, l'aîné non moins que le cadet, persistaient à lui laisser le rôle d'un *paterfamilias* à qui l'on peut tout demander. Et ce rôle se compliqua encore pour lui, tout en s'attristant beaucoup, lorsque mourut, en 1866, M<sup>me</sup> Boutmy mère.

Ne voulant pas se séparer, malgré leurs vocations diverses, les trois frères allèrent s'installer ensemble près du jardin du Luxembourg, au n<sup>o</sup> 11 de la rue de Médicis, alors toute nouvelle. Mais la vie à trois, quels qu'en fussent les avantages, ne pouvait pas durer indéfiniment. Henry Boutmy, sorti dans un bon rang de l'École polytechnique, ne tarda pas à quitter l'Administration des Poudres pour entrer, en qualité d'ingénieur, dans le haut personnel de la Compagnie de Saint-Gobain. Eugène, l'aîné, chimiste minutieux, se spécialisait dans les expertises médico-légales; toujours valétudinaire, il mourut le premier des trois, âgé de 48 ans (1881). L'ingénieur ne devait même pas atteindre cet âge (1).

Émile Boutmy, tant qu'il avait eu charge d'âmes, n'avait pensé au mariage que pour en écarter l'idée. Quand il se vit seul, il se laissa tenter, malgré la cinquantaine qui approchait. Il avait rencontré, dans le milieu le mieux fait pour lui plaire, la femme d'élite, très jeune encore, qui, par la séduisante distinction de sa personne, la riche culture de son esprit, l'extrême dignité de son caractère, allait être pour lui une précieuse collaboratrice, en même temps qu'une exquise compagne. La bénédiction nuptiale leur fut donnée le 12 avril 1882, au temple protestant de l'avenue de la Grande Armée. Par un rare privilège, c'était le père même de la mariée, pasteur à la voix éloquente, qui, du haut de la chaire, appelait sur les nouveaux époux toutes les faveurs du ciel (2). Ses vœux et

---

(1) Né en 1843, M. Henry Boutmy est mort, marié et père de famille, en 1892.

(2) Mme Émile Boutmy était la fille de M. le pasteur Bersier.

ses prières devaient-ils être exaucés? Oui et non. Oui, pendant plus de quinze années, qui furent des années d'intimité confiante, de bonheur discret et de souriante prospérité. Qui ne se souvient du salon de M<sup>me</sup> Boutmy, rue Saint-Guillaume, et du charme très particulier qu'elle y savait répandre? Mais à ces trop courtes félicités un mal mystérieux devait plus tard faire succéder d'amères tribulations, imposant même, à un moment donné, l'éloignement et comme l'exil de la chère malade. O cruautés imméritées du sort! Qu'il me soit permis de saluer de loin, très respectueusement, la douloureuse et noble veuve qui, aux prises avec tant de souffrances, ne connaît d'autres consolations, après celles qui viennent de Dieu, que la ferveur de son culte pour la mémoire de l'homme dont elle fut toujours si fière de porter le nom!

Nous voilà loin, Messieurs, de ces années de jeunesse d'Émile Boutmy que je racontais tout à l'heure. Il faut y revenir, ne fût-ce que pour mentionner quelques-unes des belles amitiés qui, après en avoir fait l'ornement, contribuèrent à en préparer l'orientation définitive.

A peine majeur, mais déjà très enclin aux spéculations abstraites, Boutmy s'était rencontré, dans un hôtel de Bex, en Suisse, avec deux philosophes qui avaient presque le double de son âge, mais dont il sut tout de suite conquérir l'affection, en même temps qu'il leur donnait la sienne. Et ce fut le point de départ d'une intimité dont la mort seule devait marquer le terme. De ces deux hommes, l'un s'appelait Edmond Schérer et l'autre Ernest Naville.

Protestants tous deux, ils avaient commencé par faire,

l'un et l'autre, de fortes études théologiques. Mais la méditation des problèmes de l'au-delà avait abouti pour eux à des conclusions divergentes.

Schérer était descendu, par échelons, de l'orthodoxie au doute, du doute à la négation. Désertant alors la tour d'ivoire du penseur pour l'arène où se heurtent bruyamment les opinions, il retourna à Paris et s'y fit dans la littérature, dans le journalisme et dans la politique un nom qui ne sera pas oublié.

Ernest Naville, lui, fidèle jusqu'au bout à son idéal religieux comme à sa terre natale, est resté le philosophe chrétien par excellence : avec cela plein d'esprit, d'activité intellectuelle et de bonne humeur. Vous savez que notre Académie avait fait de lui, dès 1886, l'un de ses associés étrangers. Lorsqu'il s'est doucement éteint, l'an dernier, il était plus que nonagénaire et de sa sereine vieillesse on peut dire, avec le poète, que ce fut le soir, le long soir d'un beau jour. La sérénité de sa vie avait même quelque chose de contagieux. Chaque été, pendant les vacances, Boutmy allait rejoindre Naville dans son ermitage hospitalier du mont Salève, et les heures consacrées là haut à de calmes entretiens sur de graves sujets, devant de splendides horizons, laissaient au Parisien fatigué une durable sensation de repos et d'apaisement.

Plus fraternelle encore, si possible, était l'amitié qui, pendant quarante années, a uni Émile Boutmy et Hippolyte Taine.

Ayant eu, au lycée même, l'occasion d'être présenté à Taine, Boutmy avait été comme ébloui par les multiples dons de cet homme extraordinaire et lui avait voué un

attachement sans bornes. Génie presque universel, Taine n'était pas seulement logicien, philosophe, moraliste, érudit, critique, historien : il était aussi artiste au sens le plus élevé du mot ; et tout cela s'entrelaçait merveilleusement. Quel que soit le sujet qu'il traite, la prose de Taine est d'une étoffe qui ne vieillit pas et c'est peut-être par la beauté de la forme plus encore que par la solidité du fond que son œuvre durera. Il est telles de ses démonstrations qui, compromises par leur exagération même, ont déjà perdu un peu de leur autorité. Nous ne consentirions plus à expliquer tout Lafontaine par son origine champenoise et à résumer tout Napoléon par le nom de condottiere. Sans s'associer à des attaques où le parti pris s'accuse, les juges les moins suspects sont aujourd'hui forcés de reconnaître les quelques côtés faibles de la méthode d'où procèdent, entre autres belles choses, les *Origines de la France contemporaine*. Émile Boutmy, quand il y avait lieu, n'était pas le dernier à exprimer des doutes, à formuler des réserves : mais, confident préféré de l'auteur, il s'associait avec un intérêt passionné à ce perpétuel enfantement d'idées neuves et de généralisations puissantes. Il admirait alternativement, dans Taine, sa façon de raisonner et sa manière de dire. Et plus encore qu'il n'admirait le Maître, il l'aimait pour sa probité scientifique, pour sa droiture intellectuelle, pour l'infatigable curiosité d'un esprit aussi avide d'apprendre que d'instruire ; pour sa simplicité aussi, pour sa bonté, pour l'empressement qu'il mettait, en toute occurrence, à faire plaisir et à rendre service.

Boutmy l'aimait à ce point que, Taine ayant fait choix

pour ses villégiatures annuelles du site délicieux qu'est Menthon Saint-Bernard, près Annecy, notre confrère en avait à son tour appris le chemin, s'y était attaché pour la vie et se décida même à faire bâtir, tout près de là, sur le bord du Lac. Hélas! le jour où la maisonnette fut achevée, en 1893, Taine venait de mourir.

C'est à Hippolyte Taine que Boutmy, entre autres bons offices, avait dû de faire, à 30 ans, ses débuts dans le haut enseignement.

L'École spéciale d'architecture — une École libre — venait d'être ouverte à Paris, sur la rive gauche, par Émile Trélat, celui que, au Conservatoire des arts et métiers, où je fus douze ans son collègue, nous appelions le beau Trélat. Il avait offert une chaire à Taine. Taine, empêché, lui dit : « Prenez Boutmy! » Et ainsi fut fait (1865).

Vous vous demandez ce qu'allait enseigner aux jeunes spécialistes du boulevard Montparnasse ce professeur un peu novice et pas technicien du tout. Ah! Messieurs, il n'y a tels parfois que ceux qu'on croit timorés pour ne reculer devant aucune hardiesse. Boutmy allait professer — rien que cela! — l'*Histoire des Civilisations*. Il se trouvait là dans son élément; et, comme il était toujours en quête d'un avenir, il rêva même, quelque temps, de consacrer sa vie entière, avec ou sans collaborateurs, à cette entreprise encyclopédique. Mais dès 1867, ayant perdu ses notes en voyage, il réduisit l'ampleur de son cadre, et l'*Histoire des Civilisations* fit place, sur le programme, à l'*Histoire comparée de l'Architecture*, histoire très largement conçue, comme l'autre, et très psychologique, trop psychologique, semble-t-il, pour des Vitruves en herbe qui

n'en demandaient pas tant; mais pleine de faits, riche d'aperçus originaux et tout imprégnée de ces théories nouvelles auxquelles Taine, par son *Histoire de la littérature anglaise*, venait de donner tant d'éclat. De cet enseignement *sui generis*, nous possédons un savoureux échantillon dans le petit livre, essentiellement attique, intitulé *Philosophie de l'architecture en Grèce*. Rien n'était plus digne que cet opuscule de fixer l'attention des gens de goût et des hommes de science; mais le millésime inscrit à la première page — 1870 — explique assez que le volume ait, d'abord, passé à peu près inaperçu (1).

1870!! Pour tout Français digne de ce nom ayant alors atteint l'âge d'homme, l'année terrible n'a pas été seulement une année d'infinie douleur et d'humiliation sans égale, mais aussi une année de crise intime, de crise aigüe, intellectuelle et morale, crise déprimante chez les uns, crise salutaire chez les autres. Il en fut ainsi pour Boutmy. La politique intérieure du second Empire, puis sa politique extérieure avaient trouvé en lui un juge sagace et sévère. Mais qui eût osé prévoir et prédire de si tragiques expiations? Devant l'ennemi, dans Paris assiégé, Boutmy fit son devoir et même plus que son devoir, puisque la croix d'honneur lui fut conférée au titre militaire, en juillet 1871 (2). Malheureusement, pour être un

---

(1) Il a été réédité en 1897, avec un titre nouveau : *Le Parthénon et le génie grec*. Un recueil spécial, *l'Amphithéâtre*, avait publié, en 1866, la leçon d'ouverture du cours d'histoire des civilisations et, en 1868, la leçon d'ouverture du cours d'histoire comparée de l'architecture.

(2) Le décret porte la date du 27 juillet et Boutmy y est qualifié capitaine

vrai soldat, il ne suffit pas d'avoir du cœur et du sang-froid. Il faut aussi, comme disent les troupiers, avoir « bon pied bon œil », et c'est ce qui manquait tout à fait à notre ancien confrère. Un jour, par mégarde, il se laissa choir dans une tranchée et se blessa au genou. Le voilà couché pour des mois, tout à son désespoir et n'ayant même plus la saine diversion des exercices quotidiens et des fatigues corporelles.

C'est pendant ces longues semaines d'inaction forcée, au bruit de la fusillade ou du bombardement, que le dilettante d'antan sentit s'éveiller en lui un autre homme. Il ne s'agissait plus de commenter Raphaël ou d'interpréter le Parthénon. La France vaincue et meurtrie réclamait le concours actif de tous ses enfants, surtout des plus capables; et, par une longue suite d'après réflexions qui prenaient souvent la tournure d'un véritable examen de conscience, Boutmy se trouva amené à concevoir, à vouloir et déjà à préparer virtuellement la grande œuvre patriotique à laquelle son nom restera toujours attaché.

A force de scruter les causes premières de nos désastres et d'en chercher les remèdes possibles, il était arrivé à se persuader qu'un des besoins urgents de la France nouvelle était la création d'un enseignement nouveau, d'un enseignement vraiment supérieur, qui puisse être le couronnement de toute éducation libérale et procurer à notre démocratie de sages et sûrs inspireurs.

---

du génie auxiliaire de l'armée de Paris. Il avait été attaché à la personne du général Tripiier.

Dès le 25 février 1871, au lendemain de la Capitulation de Paris, à la veille de la Commune, il écrivait, dans une lettre ouverte à Ernest Vinet, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, ces lignes suggestives : « C'est l'Université de Berlin qui a triomphé à Sadowa, on l'a dit avec raison ; et il faut être aveugle pour ne pas voir l'ignorance française derrière la folle déclaration de guerre qui nous a conduits où nous sommes. On dit partout qu'il faut refaire dans les hommes le culte des choses élevées et le goût des études difficiles. C'est assurément une nécessité pressante ; mais, auparavant, ne faut-il pas créer l'élite qui, de proche en proche, donnera le ton à toute la nation ? Refaire une tête au peuple, tout nous ramène à cela... Il a manqué à la France d'avoir su faire essaimer tous les ans deux ou trois cents esprits hautement cultivés... » Et il concluait par ces mots : « Il manque en France un système de haute culture ou, si vous voulez, de haute conformation libérale : il faut l'organiser ! »

Et pour organiser cette pépinière de patriotes conscients et de futurs hommes d'État ou d'administration, Boutmy, répudiant les routines séculaires de la mentalité française, ne s'adressait pas à l'État, ne réclamait même pas la protection des lois et les subventions du budget. Il voulait que l'École nouvelle fût, comme celle de Trélat, une institution libre, autonome, indépendante, maîtresse de ses moyens et maîtresse de son but. L'éphémère École d'administration de 1848 avait suffisamment révélé l'inaptitude de l'État à former ses propres fonctionnaires ; mais il restait à démontrer que cette tâche délicate n'est pas au-dessus des forces et hors de la compétence de l'initia-

tive privée. Le mérite suprême de Boutmy fut d'avoir compris tout de suite et d'avoir fait comprendre à ses amis qu'une École des sciences politiques peut être et doit être une École libre.

« Il croyait, disait naguère son très éminent successeur lequel, lui aussi, est des nôtres, il croyait que, pour rendre à la France et à l'État lui-même tous les services qu'il leur en promettait, un pareil enseignement avait par-dessus tout besoin de liberté et d'impartialité; il jugeait que, par cela même, il fallait avoir soin de le placer au-dessus des passions politiques et des luttes des factions, à l'abri de l'esprit de parti (1). »

Mais ceux même qui applaudissaient au fier programme de Boutmy pouvaient en croire la réalisation bien aléatoire, au milieu des ruines accumulées par la guerre étrangère et par la guerre civile. Taine, consulté, disait : « Essayons toujours ». Laboulaye disait : « Qui sait ? ». Guizot disait : « Prenez garde ». Notre vénéré doyen, M. Émile Levasseur, s'enquérissait des voies et moyens, et les trouvait inexistantes : « Il vous manque, objectait-il amicalement, trois choses essentielles : de l'argent pour fonder l'établissement; des maîtres pour donner un enseignement sur des matières nouvelles; des élèves pour fréquenter une École qui ne conduira ni à une carrière déterminée ni à un diplôme officiel. » Et, de fait, il ne manquait pas seulement à Boutmy l'argent, les maîtres et les élèves : il lui manquait encore, à cette époque loin-

---

(1) Discours prononcé par M. Anatole Leroy-Beaulieu, le 12 janvier 1908, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Émile Boutmy dans le préau de l'École des sciences politiques.

taine, la notoriété, l'autorité, le prestige personnel qui, quelquefois, suppléent au reste.

Tout semblait donc convaincre ses desseins de témérité; mais, à force de réfléchir, la foi lui était venue et on sait que la foi soulève les montagnes. Boutmy, un doux entêté lui aussi, ne voulait pas renoncer à son idée; Boutmy ne consentait même pas à attendre. Il voulait agir tout de suite... Et ce qu'il y a de plus surprenant, de plus glorieux peut-être dans l'histoire de l'École des sciences politiques, c'est la date même de sa fondation : 1871. La médaille de Roty a bien raison de dire dans sa légende : SCHOLÆ — IN LUCTU PUBLICO — SPE INDOMITA CONDITÆ — VIRORUM CIVIUMQUE NUTRICI — PATRIA MEMOR.

Toutes ces difficultés, Boutmy les a victorieusement résolues.

L'argent manquait? L'argent est venu : d'abord à petites doses, puis un jour très abondamment. Les fées, en France, n'ont pas tout à fait perdu l'habitude de visiter les berceaux : vous savez comme moi le nom de la fée très bienfaisante dont la baguette d'or se chargea, au moment critique, d'élargir le berceau de l'École naissante et de consolider son budget.

Les maîtres manquaient? Les maîtres sont venus; ou plutôt Boutmy les a découverts, un à un, avec une extraordinaire perspicacité, et les a, comme par enchantement, passionnés tous pour son entreprise. Le directeur d'une école libre, dans un pays libre, a plus que n'importe quelle université, le choix de ses collaborateurs. Il n'a point à se préoccuper des parchemins et des titres; il s'inquiète seulement des qualités personnelles dont chacun a

fait preuve dans son milieu professionnel ou autre. Ce que les maîtres, à l'École des sciences politiques, enseignent aux élèves, ils l'ont presque tous vécu avant de monter en chaire, et c'est ce qui fait leur force. Encore fallait-il que Boutmy sût deviner et susciter des vocations qui s'ignoraient. On a dit de lui, et c'était justice, qu'il fut un merveilleux « inventeur d'hommes ». A côté de talents éprouvés — tels Paul Janet ou Émile Levasseur — on voyait figurer sur son prospectus initial de jeunes travailleurs alors peu connus qui sont devenus illustres : Albert Sorel, Alexandre Ribot, Paul Leroy-Beaulieu... Les noms de ces ouvriers de la première heure disent assez combien Boutmy avait la main heureuse ou plutôt l'esprit clairvoyant. Aujourd'hui encore, après que la mort a pris Léon Say, Albert Sorel, Ernest Glasson, Georges Picot, Albert Vandal, je vois dans notre Académie une quinzaine de confrères que des liens plus ou moins étroits attachent à l'École des sciences politiques et dont la plupart y avaient été attirés, de longue date, par l'appel spontané du Fondateur. Nul ne se dérobaît de ceux à qui il demandait leur concours.

J'ai eu le grand honneur d'être de ceux-là; et, bien que ce souvenir remonte à plus de trente ans, je me rappelle, comme si elle datait d'hier, la visite très inattendue que me fit, un jour, Émile Boutmy dans mon cabinet de chef de bureau au Ministère des finances. Je ne le connaissais pas alors, même de vue; et son attitude un peu hésitante, en entrant, me l'avait fait prendre d'abord pour un solliciteur. Sans vaines périphrases, il se nomma et me fit connaître l'objet de sa démarche. Me voyant très

étonné, il écouta mes objections, les écarta une à une avec simplicité, déclara la chose jugée avant que j'eusse dit oui, et me laissa conquis par sa bonne grâce, mais très ému de ce brusque enrôlement. Je ne l'ai jamais regretté. Une fois sous son drapeau, on se donnait tout entier et on se prenait à aimer, autant que l'École elle-même, celui qui en était l'âme.

A tous ces professeurs de provenances diverses, dont il n'avait fait choix qu'après mûr examen, Boutmy laissait une extrême liberté de pensée et de langage. Il se bornait, au début, à venir les entendre une fois ou deux et à leur donner par écrit, s'il y avait lieu, quelques avis bienveillants. J'aurais voulu retrouver la lettre que je reçus de lui le soir même de ma première leçon. D'affectueux encouragements y alternaient avec de très justes critiques, déguisées en discrets conseils, le tout distribué d'une main légère et presque caressante. Il nous apprenait ainsi à tirer de nous-mêmes le meilleur parti possible.

En même temps que les maîtres, les élèves aussi sont venus, et de plus en plus nombreux.

Les débuts, comme de juste, avaient été modestes. On avait loué, à l'heure, non loin d'ici, tout près de Saint-Germain-des-Prés, une salle médiocrement spacieuse et médiocrement meublée : une chaise et un guéridon pour le professeur, pour les auditeurs quelques bancs. C'était le gland qui deviendra chêne. En fait, cet étroit sanctuaire eut vite ses fidèles. Et quels fidèles ! Taine en personne se plaisait à venir y prendre place et se qualifia souvent, par la suite, « ancien élève de l'École des sciences politiques. » Parmi les inscrits des premières années, je

puis citer M. Krantz, M. Denys Cochin, M. Paul Deschanel, M. Albert Vandal, M. René Millet, M. Georges Cochery, M. André Lebon, M. Saint-René Taillandier, le prince Roland Bonaparte... (1).

Bientôt, la quantité s'ajoutant à la qualité, il avait fallu entrer dans la voie des agrandissements. L'École embryonnaire s'était d'abord transportée de la rue de l'Abbaye à la rue Taranne. Un second déménagement la conduisit au n° 15 de la rue des Saints-Pères et elle y a occupé pendant quelques années un vaste appartement au premier étage. Mais le rapide essor de l'Institution ne permettait pas encore de considérer ce domicile comme définitif. La fée dont j'ai parlé ayant fait son apparition au moment opportun, l'École put avoir sa maison à elle et s'y installer à l'aise, en 1882; puis même s'y agrandir, par voie d'annexion. Vous connaissez tous son siège actuel, au n° 27 de la rue Saint-Guillaume. La façade neuve dont on l'a dotée paraît quelque peu funèbre aux passants; mais que l'intérieur est vivant, commode et même gai, grâce aux jardins fleuris qui donnent air, vue et soleil, grâce surtout à la vaillante et alerte jeunesse qui, de ce vieil hôtel ingénieusement modernisé, fait une ruche toujours en travail!

Les élèves désormais s'y comptent par centaines, autant de centaines aujourd'hui que de dizaines au début (2); et

---

(1) MM. Barthou et Caillaux, anciens ministres, n'ont quitté l'École qu'en 1885. Parmi les élèves étrangers qui se sont fait un nom dans la politique, on peut mentionner M. Austen Chamberlain, en Angleterre; M. Karel Kramar, en Autriche; M. Danefl qui fut ministre des affaires étrangères et président du Conseil en Bulgarie; Ferid Pacha...

(2) On avait compté 70 inscriptions en 1871-72. A partir de 1906-07, le

c'est vraiment une élite qui se donne là rendez-vous.

Par la force des choses, notre École n'est pas restée exclusivement affectée au culte désintéressé de la doctrine et de la vérité. Elle est devenue aussi École préparatoire. Vient à elle quiconque, en France, aspire aux concours du Conseil d'État, de la Cour des comptes, de l'Inspection des Finances, du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère des Colonies, etc... Et la rue Saint-Guil-laume est maintenant le chemin qui mène à beaucoup de hautes fonctions publiques. Le Gouvernement n'est jamais lié par notre diplôme; mais ce carré de papier n'en constitue pas moins un passeport au vu duquels s'ouvrent ou s'entr'ouvrent bien des portes.

Que l'École des sciences politiques soit devenue École préparatoire, il faudrait le regretter si cette destination nouvelle avait eu pour effet d'en rendre l'enseignement purement pratique et utilitaire : on peut s'en féliciter, au contraire, étant donné que la forte éducation de l'esprit qui fut et reste la raison d'être de l'établissement se répand ainsi de plus en plus parmi les hommes destinés à exercer leur influence dans le monde administratif, dans le monde diplomatique, dans le monde colonial, dans le monde gouvernemental et parlementaire, dans la haute finance, dans la haute industrie, etc... Notre École voit aussi ses multiples chaires assiégées par des légions d'étrangers, venus de tous les points du globe. Il en vient surtout des contrées d'Orient : Polonais, Roumains, Turcs, Serbes, Bulgares, Égyptiens. J'ai eu là pour élèves des

---

nombre de 600 est toujours dépassé. Depuis sa fondation l'École a vu passer sur ses bancs plus de 6000 élèves ou auditeurs.

Japonais, des Chinois, des Persans, des Hindous... Le professeur qui voit son auditoire hebdomadaire ainsi constellé de visages jaunes, bruns, quelquefois noirs, mais tous intelligents, sérieux et attentifs, est averti par cette diversité même qu'il ne doit pas se restreindre aux exigences de tel ou tel examen et qu'une grande place, une place d'honneur reste due, dans ses leçons, aux idées générales, aux faits internationaux, à la science universelle. L'École reste donc fidèle, sans effort, aux vues élevées, aux généreuses conceptions qui furent celles de Boutmy et sont encore celles de son successeur.

Toutefois le but n'est pas tout, en pareil cas : il y a les moyens, il y a les méthodes, il y a les adaptations nécessaires et les évolutions fécondes. C'est là notamment qu'excellait le génie pédagogique de Boutmy. Il était loin d'admettre que le mieux soit l'ennemi du bien. Chaque année, par son initiative et par ses soins, ce petit monde qu'il avait créé se complétait, se spécialisait sans perdre son unité, s'enrichissait de nouveaux organes correspondant à de nouveaux besoins. La vie s'y manifestait à la fois par la solidarité, par le mouvement, par le progrès. Et c'eût été assez pour nous la rendre chère à tous.

Mais elle a encore d'autres séductions. Il y a toujours régné entre maîtres et élèves une si réelle harmonie et des sympathies si vraies que nulle part ailleurs je n'ai vu s'affirmer au même degré le mot charmant de Michelet, disant que l'enseignement, pour bien faire, doit d'abord être une amitié. Rue Saint-Guillaume, tout le monde est ami. Bien que le Directeur n'y parle jamais haut, bien qu'aucune mesure disciplinaire n'ait été ins-

crité dans le règlement, ou peut-être même à cause de ces témoignages de confiance, les étudiants, ailleurs moins dociles et moins déferents, n'y ont jamais eu la tentation d'un désordre quelconque et, depuis quarante ans que l'École existe, il est sans exemple qu'ils aient manqué de respect ou même de courtoisie à l'égard d'un seul d'entre nous. Tout au contraire, ils ne laissent échapper aucune occasion de nous prouver leur gratitude, leur estime et leur attachement.

Entre élèves et anciens élèves, quels que soient leurs âges respectifs, la camaraderie revêt également les formes les plus cordiales et leur Association amicale est devenue le modèle du genre.

A voir le développement ininterrompu, la tenue exemplaire et l'universelle renommée de l'École des sciences politiques, on s'imaginerait volontiers que son fondateur n'avait eu qu'à en surveiller, d'année en année, la facile floraison et à jouir tranquillement de ses croissants succès. A coup sûr, les éloges, les hommages, les honneurs même ne lui ont pas fait défaut. L'année 1880 avait vu Boutmy, jeune encore pour de telles distinctions, appelé au Conseil supérieur de l'Instruction publique et élu membre libre de l'Académie des Sciences morales, en attendant que, dix-huit ans plus tard (1898), il en devint membre titulaire. Et en décembre 1895, à l'occasion du centenaire de l'Institut, son ruban rouge de 1871 s'était transformé en rosette.

Mais nous qui fûmes les témoins de sa vie quotidienne et les confidents de ses secrètes pensées, nous savons quels écueils il a parfois rencontrés sur sa route et quels

tourments lui ont causés, à plus d'une reprise, les malveillances avouées ou non dont son œuvre était l'objet. Ah ! c'est que son œuvre, c'était vraiment lui-même ; c'était, comme il l'a dit un jour, « sa chair et son sang » : on le faisait souffrir, et moralement et physiquement, quand on conspirait contre elle.

De ces petites conspirations, qui sont déjà lointaines et dont il n'y a pas lieu de craindre le retour, je ne parlerais même pas, sans le mal qu'elles faisaient à notre ami et sans l'art consommé qu'il a toujours su déployer, dans ces heures d'anxiété, pour défendre sa chère École.

Chez nous, Messieurs, toute institution libre, surtout quand elle réussit, risque de voir s'armer contre elle, à un moment donné, ce froid esprit de monopole, cette aveugle passion étatiste qu'il suffit de juger par leurs fruits pour les juger sévèrement. Notre École ayant toujours su conserver sa neutralité et se tenir en dehors ou, pour mieux dire, au-dessus des partis, les plus sévères ne pouvaient incriminer son enseignement. Ce dont on lui faisait grief dans certains milieux, c'était moins d'être une École libérale que d'être une École libre. Pour lui faire expier cette audace, ses adversaires avaient d'abord demandé la création d'une École d'État similaire dont les privilèges auraient rendu toute concurrence impossible. Il fut même question de faire exproprier, de faire absorber par l'État l'École libre ; et Boutmy, pendant des mois, put se demander s'il n'allait pas être réduit à opter entre une condamnation à mort pure et simple ou une humiliante capitulation.

L'orage, cette fois encore, passa sans éclater. Mais,

pour l'éloigner peu à peu, quelle patience, quelle dextérité, quelle diplomatie il avait fallu!

Une autre source d'inquiétudes fut la loi militaire de 1889 qui refusait au diplôme de l'École des sciences politiques les immunités concédées à tant d'autres. En dernier lieu, l'émulation toute naturelle des Facultés de droit s'est traduite par des mesures dont les conséquences auraient pu être graves. Un nouvel enseignement, un nouveau doctorat, une nouvelle agrégation ont été constitués, qui semblaient devoir ébranler la fidélité de notre jeune clientèle. Eh bien, non, Messieurs. Ce sont nos élèves eux-mêmes qui ont résolu le problème au mieux de leurs intérêts et des nôtres, en combinant à leur gré les deux éducations parallèles qui leur étaient offertes. Certes, l'Université de France est une des forces vives et une des gloires du pays. Tous, nous lui avons des obligations; tous, nous sommes fiers d'elle. Mais, quels que soient la valeur et l'éclat de son enseignement, il peut appeler des compléments utiles. S'il s'agit, par exemple, pour nos fils de se familiariser avec les secrets de la science financière, il se peut qu'après avoir applaudi, rue Soufflot, la solide et brillante parole des agrégés en robe rouge qui savent tout ce que peuvent apprendre les textes et les livres, ils trouvent une satisfaction égale à voir les mêmes problèmes traités, rue Saint-Guillaume, par des inspecteurs des finances, par un ancien administrateur des contributions indirectes, par un ancien directeur de l'enregistrement, par un président de chambre à la Cour des comptes... Dans le corps enseignant de l'École des sciences politiques figurent aussi des membres du Conseil

d'État, des directeurs généraux, des banquiers, des députés, des sénateurs... L'expérience personnelle d'un maître qui a mis lui-même « la main à la pâte », comme on dit, est un mérite auquel la jeunesse d'aujourd'hui se montre particulièrement sensible et m'est avis qu'on ne l'en saurait blâmer. Aussi bien l'Université, plus généreuse tels ou tels de ses avocats, prête elle-même à l'École libre quelques-uns de ses maîtres, et non des moindres.

Les soucis d'une direction toujours laborieuse et parfois tourmentée n'avaient pas empêché Boutmy de se réserver en 1874 et de conserver jusqu'en 1886 un cours des plus importants, le cours d'histoire constitutionnelle comparée. Il y faisait preuve d'autant de virtuosité que de savoir. Ses plans étaient soigneusement aménagés; ses aperçus étaient originaux, son style soigné, élégant, pittoresque. L'image y fleurissait volontiers, comme dans ses écrits; car le goût et l'art de la métaphore lui étaient communs avec Taine et ces deux habiles prosateurs semblaient s'y encourager l'un l'autre.

Du cours professé par Boutmy procèdent directement, après la guerre, ses premières publications : d'abord, en 1885, les *Études de droit constitutionnel* (*France, Angleterre, États-Unis*); puis, en 1887, *Le développement de la Constitution et de la Société politique en Angleterre*. L'attention de notre confrère avait toujours été spécialement attirée par le jeu des institutions anglo-saxonnes. Dès 1863, il avait été en observer sur place l'esprit et le fonctionnement. La constitution britannique, toujours en formation, tou-

jours en mouvement, ne ressemble pas à nos constitutions françaises dont chacune, sortie tout armée du cerveau d'un théoricien, s'incorpore dans une série d'articles méthodiquement juxtaposés. La constitution anglaise, elle, n'est écrite et surtout n'est codifiée nulle part. Il en est un peu d'elle comme des fameuses lois de Minos dont Hérault de Séchelles, en 1793, cherchait vainement le recueil à la Bibliothèque Nationale. L'intelligence de la vie politique des Anglais exige la connaissance approfondie de leurs annales, de leur mentalité, de leur religion, de leur esthétique, de leurs mœurs; et c'est à quoi Boutmy n'a cessé d'appliquer ses rares facultés d'observation, d'analyse et de raisonnement. Le livre où il a le mieux résumé ses enquêtes est son *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIX<sup>e</sup> siècle*. La première édition est de 1901. Il y passe en revue, très attentivement, les faces diverses du problème : l'homme en général, le milieu humain, les races, l'homme moral et social; l'homme politique, citoyen, homme de parti, homme d'État; la loi; la royauté; enfin, l'individu, et au-dessus de l'individu, l'État, avec sa double fonction intérieure et extérieure : « Notre objet dans ce volume, concluait l'auteur, n'est pas de tirer l'horoscope des temps à venir; notre préoccupation n'a pas été de mettre à nu les causes profondes déjà et assez reculées qui ont, en cent ans, transformé complètement l'État, la nation et le pays. Nous avons eu un dessein différent; nous avons recherché, plus haut que le mobile tableau du monde, les causes premières, les causes maîtresses qui ne changent point; nous les avons suivies dans leurs effets qui échappent eux aussi aux

variations des circonstances. Ce que nous avons essayé de saisir, c'est le fond presque permanent de la race anglaise, ce qu'elle demeurera dans tous les temps, quelque forme qu'elle revête : démocratie ou oligarchie, monarchie ou république, pays de libre échange ou de droits protecteurs. Par exemple, malgré les énormes différences de caractère qu'il présente d'un siècle à l'autre, le peuple anglais est resté et restera très individualiste, très peu capable de sympathie, très peu soucieux de celle des autres, très orgueilleux jusque dans l'humilité d'une dévotion intense, très dédaigneux des autres races et très impropre à se mélanger avec elles, incapable de comprendre même de loin la solidarité du monde civilisé, incliné à diviser les questions, à les morceler même, indifférent à l'idée de les réunir dans l'harmonie d'une vaste synthèse, se servant de la logique plutôt pour faire après coup des apologies que pour découvrir des horizons nouveaux, plus disposé à suivre dans ses changements un illustre homme d'État qu'à s'attacher pour le condamner à la rigidité des principes, exempt de tout esprit révolutionnaire et pourtant fertile en personnalités originales... »

Voilà un portrait peu flatteur, mais hardiment brossé et qui fait honneur, comme facture, au pinceau d'où il est sorti. Les applaudissements qu'il méritait ne lui manquèrent ni chez nous, ni à l'étranger. Toutefois, la ressemblance du portrait fut contestée, en Angleterre même, et l'auteur ne laissa pas d'en ressentir quelque mauvaise humeur. Dans une lettre adressée, le 22 juillet 1901, à un jeune ami qui était devenu un dévoué collaborateur,

Boutmy écrivait : « J'ai reçu les articles relatifs à ma *Psychologie de l'Angleterre*. Les articles anglais sont bien caractéristiques. Ils montrent à quel point il est vrai que l'homme ne se connaît pas, ne se voit pas lui-même. Les Anglais sont avec moi tant que je leur donne des louanges : ils reculent, s'irritent ou me prennent en pitié dès que je les critique... »

Eh! oui, sans doute : les Anglais aiment qu'on les admire et il leur déplaît qu'on les blâme. Mais il n'y a pas qu'eux. Les lignes que je viens de citer suffiraient à prouver que les Français aussi, fussent-ils psychologues et philosophes, préfèrent infiniment les éloges aux réfutations.

L'*Essai d'une Psychologie politique du peuple anglais* fut suivi de très près par les *Eléments d'une Psychologie politique du peuple américain* (1902). Les deux manuscrits avaient longtemps voisiné sur la table de travail de l'écrivain et les deux tableaux étaient destinés à se faire à la fois pendant et contraste. Les mêmes qualités de forme et de fond en recommandent la lecture. Si le premier a eu, en France, plus de succès que le second, c'est que Boutmy parlait de l'Angleterre *de visu*. En Amérique, il n'avait pas mis le pied et, sans doute, d'autres avant lui s'étaient également faits juges de la vie américaine sans y avoir participé; mais on ne peut nier que ce soit une chance d'infériorité.

Presque en même temps que les deux *Psychologies* avait encore paru un autre volume portant la même signature. Boutmy y avait réuni les trois seules notices nécrologiques qu'il eût alors écrites : celles de Laboulaye (1889); celle

de Schérer (1890) et celle de Taine (1893). Il convenait assurément de nous aider à les relire, car on y trouve des pages de toute beauté. L'émotion aidant, la pensée et le style se surpassent eux-mêmes. On aimerait aujourd'hui à voir une édition nouvelle ajouter à ces éloquents discours les fortes monographies que Boutmy a consacrées, en 1902, à Agénor Bardoux, dont il avait été ici le successeur, et, en 1905, à son ami Albert Sorel, dans les *Annales des sciences politiques*.

Vous avez dû remarquer, Messieurs, que les principales publications de notre ancien confrère furent presque simultanées. L'élaboration en avait été lente et plus d'un craignait qu'elles ne se fissent très longtemps attendre. Mais, une fois arrivé à la soixantaine, de pénibles avertissements avaient fait comprendre à Boutmy qu'il ne fallait plus temporiser s'il voulait donner au grand public sa vraie mesure, comme penseur et comme historien. Dès 1895, l'état de ses yeux s'était brusquement aggravé au point de lui rendre toute lecture et toute écriture impossibles sans le secours d'autrui. En mars 1898, une menace de paralysie ne fut conjurée qu'à grand'peine. Et à ses misères personnelles s'ajoutaient les croissantes tristesses causées par la maladie et l'absence de M<sup>me</sup> Boutmy.

D'autres, moins courageux, se seraient définitivement repliés sur eux-mêmes : Boutmy, au contraire, estima qu'il se devait et qu'il nous devait de hâter l'impression de ceux de ses écrits qu'il pouvait considérer comme constituant son testament scientifique... De là, tant de publi-

cations successives et toutes excellentes, d'ailleurs (1).

On eût dit qu'il liquidait : c'est qu'il commençait à sentir la grande échéance prochaine. Autour de lui, l'ombre s'épaississait graduellement, au propre comme au figuré ; et son âme, fatiguée presque autant que ses yeux, aspirait, elle aussi, au repos. Lorsque, par une nuit d'hiver (25 janvier 1906), la mort vint subitement lui toucher le front dans sa chambre solitaire de la rue Saint-Guillaume, il l'attendait ; il l'appelait peut-être, mais tout bas, selon sa coutume.

Jusqu'au bout, cependant, le cerveau était resté sain et le cœur était resté chaud. De nombreux amis, jeunes ou vieux, en avaient tous les jours la preuve.

Ses dernières joies sentimentales lui vinrent d'une petite fille qu'il avait adoptée et dont la tendresse enfantine peuplait ses heures de loisir.

Ses derniers plaisirs intellectuels, Messieurs, lui sont venus de vous. Il aimait notre Académie, comme nous l'aimons tous. Chaque samedi, d'un pas un peu chancelant, le cou très enveloppé quand il faisait froid, ses pauvres yeux protégés par des verres de couleur sombre, il s'acheminait vers l'Institut et allait s'asseoir là-haut, silencieux, mais content. Il était de ceux qui savent écouter : quelle que fût la question mise à l'ordre du jour, il se plaisait à vous entendre tous, philosophes, moralistes,

---

(1) Dès 1899, Boutmy avait aussi publié, mais sous un nom d'emprunt, un petit roman psychologique (*Amalia*, nouvelle, par H. Langié-Dalté, dans la *Revue bleue* des 9, 16, 23 septembre). Citons enfin, parmi ses derniers travaux académiques, *Les États-Unis et l'Impérialisme* (1902), *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1903), et *A propos de la souveraineté du peuple* (1904).

jurisconsultes, économistes, historiens; et il comptait ces moments-là au nombre des meilleurs dont il pût jouir encore.

Oui, Messieurs ; de ce galant homme, de ce bon citoyen, de ce fin lettré, de ce pénétrant psychologue, de cet incomparable éducateur de la jeunesse, vous avez été, dans son crépuscule, la persistante consolation.

Il me semble être son interprète en vous en remerciant aujourd'hui.